

18

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Le 28 juin 2018

Parts de la série A

PORTEFEUILLES CLÉS EN MAIN

Portefeuille FÉRIQUE **Conservateur**
Portefeuille FÉRIQUE **Pondéré**
Portefeuille FÉRIQUE **Équilibré**
Portefeuille FÉRIQUE **Croissance**
Portefeuille FÉRIQUE **Audacieux**

FONDS DE REVENU

Fonds FÉRIQUE **Revenu Court Terme**
Fonds FÉRIQUE **Obligations**
Fonds FÉRIQUE **Revenu Diversifié**

FONDS D' ACTIONS

Fonds FÉRIQUE **Dividendes**
Fonds FÉRIQUE **Actions**
Fonds FÉRIQUE **Américain**
Fonds FÉRIQUE **Europe**
Fonds FÉRIQUE **Asie**
Fonds FÉRIQUE **Marchés Émergents**
Fonds FÉRIQUE **Mondial de Dividendes**

TABLE DES MATIÈRES

A

Information générale concernant les Fonds FÉRIQUE

Introduction	1
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	2
Modalités d'organisation et de gestion des Fonds FÉRIQUE.....	6
Achats, rachats, substitutions et conversions.....	7
Services facultatifs.....	9
Frais	11
Incidences fiscales pour les investisseurs	13
Quels sont vos droits?	14
Renseignements supplémentaires	14

B

Information précise sur chacun des Fonds FÉRIQUE

Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme	17
Fonds FÉRIQUE Obligations.....	18
Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié.....	20
Portefeuille FÉRIQUE Conservateur	22
Portefeuille FÉRIQUE Pondéré	24
Portefeuille FÉRIQUE Équilibré	26
Portefeuille FÉRIQUE Croissance.....	28
Portefeuille FÉRIQUE Audacieux.....	30
Fonds FÉRIQUE Dividendes.....	32
Fonds FÉRIQUE Actions.....	34
Fonds FÉRIQUE Américain.....	36
Fonds FÉRIQUE Europe	38
Fonds FÉRIQUE Asie	40
Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents	42
Fonds FÉRIQUE Mondial de Dividendes	44

A

INFORMATION GÉNÉRALE CONCERNANT LES FONDS FÉRIQUE

Introduction

Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts qu'au Québec et en Ontario ; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites auprès de l'*Autorité des marchés financiers* ou de la *Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*, selon le cas.

Le présent document contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits. Veuillez noter que les termes un *Fonds* ou des *Fonds* désigne l'un ou l'autre ou l'ensemble des fonds communs de placement FÉRIQUE décrits dans le présent document et que le terme Fonds FÉRIQUE désigne l'ensemble des Fonds.

Le présent document est divisé en deux parties. La première partie, qui va de la page 2 à la page 14, contient de l'information générale sur les Fonds FÉRIQUE, sur les risques que comporte un placement dans les Fonds ainsi que la désignation des entreprises responsables de la gestion des Fonds FÉRIQUE. La deuxième partie, qui va de la page 16 à la page 44, contient de l'information propre à chacun des Fonds FÉRIQUE décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds FÉRIQUE dans les documents suivants :

- la notice annuelle ;
- le dernier aperçu du Fonds déposé ;
- les derniers états financiers annuels déposés ;
- les états financiers intermédiaires déposés après les états financiers annuels ;
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des Fonds déposé ;
- tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des Fonds déposé après le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des Fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents en vous adressant à Gestion FÉRIQUE, le gestionnaire des Fonds FÉRIQUE, à la Place du Canada, 1010, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 2N2, 514 840-9206 (région de Montréal), 1 888 259-7969 (extérieur de Montréal), ou en communiquant avec le placeur principal, Services d'investissement FÉRIQUE, au numéro 514 788-6485 (région de Montréal), au numéro sans frais 1 800 291-0337 (extérieur de Montréal) ou en visitant le site Web *ferique.com*.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds FÉRIQUE sur le site Web de SEDAR (le Système électronique de données, d'analyse et de recherche) à l'adresse *sedar.com*.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?

Un fonds commun de placement est un organisme de placement collectif (OPC) constitué pour permettre la mise en commun de sommes provenant des investisseurs ayant des objectifs de placement similaires. Lorsque vous investissez dans un fonds, vous achetez des parts du fonds. Vous partagez donc le revenu, les dépenses, les gains et les pertes du fonds proportionnellement à votre participation. Certains organismes de placement collectif peuvent émettre des parts dans plus d'une série. Chaque série vise différents types d'épargnants et comporte des frais différents.

Investir dans des fonds peut constituer une façon simple, accessible et moins coûteuse que de constituer un portefeuille de titres tout en procurant une diversification des placements. Ce sont les gestionnaires de portefeuille qui gèrent les titres dans lesquels le fonds investit.

- Les placements d'un OPC peuvent comprendre des titres de participation, des obligations, des bons du Trésor, des débetures, des instruments dérivés, des parts indicielles, des titres de sociétés de placement, des titres d'autres OPC et des espèces et quasi-espèces. Les placements effectués par un OPC d'actions peuvent consister en des titres de participation de sociétés canadiennes ou étrangères à faible, à moyenne ou à forte capitalisation. La nature particulière des placements d'un OPC dépend de son objectif de placement déclaré.
- Les OPC cherchent à faire fructifier le capital investi à long terme et, dans certains cas, à produire un revenu.
- Des précisions sur les objectifs de placement des Fonds visés par le présent prospectus simplifié, ainsi que les types de placements qu'ils recherchent pour atteindre ces objectifs, sont présentés dans la deuxième partie du présent document.

Voici certains avantages liés aux placements dans des OPC :

- *Commodité* - Divers types de portefeuilles ayant différents objectifs de placement ne nécessitant qu'un montant minimal de capital investi sont offerts pour répondre aux besoins des investisseurs.
- *Gestion professionnelle* - Les services d'experts ayant les compétences et les ressources requises sont retenus pour gérer les portefeuilles des OPC.
- *Diversification* - Les OPC investissent dans une grande variété de titres et de secteurs et parfois dans des pays différents. La diversification peut permettre de réduire l'exposition aux risques et de favoriser la réalisation d'une plus-value du capital.
- *Liquidité* - En règle générale, les investisseurs peuvent faire racheter leurs placements en tout temps.
- *Administration* - Les tâches administratives, entre autres la tenue des livres, la garde des biens, les rapports aux investisseurs, la préparation des renseignements fiscaux et le réinvestissement des distributions, sont effectuées par le gestionnaire ou confiées par lui à un tiers.

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif ?

Risques associés à un placement dans un OPC

Les OPC possèdent différents types de placements, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie d'un jour à l'autre, reflétant notamment l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des parts d'un OPC peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté. Rien ne garantit que vous récupérerez le plein montant de votre placement dans un fonds commun de placement FÉRIQUE.

Votre placement dans un OPC n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des CPG, les parts d'un OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par tout organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Dans certaines circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats de parts. Il est fait état de ces circonstances à la rubrique « Achats, rachats, substitutions et conversions ».

Différents types de placements sont assortis de différents types de risques. Les OPC comportent aussi différents types de risques selon les titres qu'ils détiennent. On trouvera ci-après un résumé des divers types de risques de placement qui pourraient être associés au Fonds dans lequel vous décidez d'investir. Les descriptions des Fonds vous indiqueront à quels types de risques chaque Fonds est exposé.

Chaque personne possède un degré différent de tolérance au risque. Vous devez tenir compte de votre tolérance au risque et du niveau de risque permettant d'atteindre vos objectifs de placement.

Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE

Types généraux de risques de placement

Dans cette rubrique, nous décrivons les risques les plus communément associés aux Fonds FÉRIQUE. Pour connaître les principaux risques liés à chacun des Fonds, en date du présent prospectus simplifié, se reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ? » de la Partie B « Information précise sur chacun des Fonds FÉRIQUE » du présent prospectus.

Risque associé à la concentration

Les actifs nets de certains Fonds sont parfois grandement concentrés dans les titres d'un seul émetteur ou dans les titres d'un autre OPC. Dans un tel cas, les Fonds seront moins diversifiés, ce qui pourrait nuire à leur rendement. La concentration des placements dans moins d'émetteurs ou de titres peut accroître la volatilité de la valeur des parts d'un Fonds, ce qui par ricochet peut rendre son portefeuille moins liquide.

Risque associé aux certificats d'actions étrangères

Dans certains cas, plutôt que de détenir directement des actions de sociétés qui ne sont ni canadiennes ni américaines, un OPC peut les détenir au moyen d'un certificat d'actions étrangères (un certificat américain d'actions étrangères (« CAAE »), un certificat mondial d'actions étrangères (« CMAE ») ou un certificat européen d'actions étrangères (« CEAE »)). Un certificat d'actions étrangères est émis par une banque ou une société de fiducie afin d'attester la propriété d'actions d'une société étrangère. Il peut être libellé dans une devise autre que celle de la société qui émet les actions qu'il représente. La valeur d'un certificat d'actions étrangères ne correspond pas à la valeur des actions étrangères sous-jacentes qu'il représente en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les frais relatifs à la détention d'un certificat d'actions étrangères, le cours du change en vigueur au moment de la conversion des dividendes étrangers et d'autres distributions en espèces étrangères en monnaie locale et certaines considérations fiscales, telles que les retenues d'impôt et les taux d'imposition, qui varient selon le pays. En outre, les droits de l'OPC, à titre de porteur d'un certificat d'actions étrangères, pourraient différer de ceux des porteurs des titres sous-jacents que le certificat d'actions étrangères représente et le marché pour la négociation d'un certificat d'actions étrangères pourrait être moins liquide que celui des titres sous-jacents. Les risques de change influent également sur la valeur du certificat d'actions étrangères et, par conséquent, sur le rendement de l'OPC qui le détient.

Risque associé aux Fonds sous-jacents

Dans le cadre de leur stratégie de placement, certains Fonds investissent directement dans d'autres fonds d'investissement, ou obtiennent une exposition à ceux-ci. En conséquence, ces Fonds comportent les risques des Fonds sous-jacents. En outre, certains Fonds peuvent acheter ou vendre un grand nombre de parts de Fonds sous-jacents. En conséquence, ces Fonds sous-jacents peuvent devoir modifier sensiblement leur portefeuille pour permettre les fortes fluctuations de leur actif. Ceci pourrait affecter négativement la valeur des parts des Fonds sous-jacents.

Risque associé aux fiducies de revenu

Bien que le risque soit généralement considéré comme faible, un Fonds qui investit dans des fiducies de revenu, comme dans les parts de fiducies de placement immobilier, de fiducies de redevances et de fiducies commerciales, peut être tenu responsable de certaines obligations des fiducies de placement, de sorte qu'il pourrait faire l'objet d'une saisie ou d'une autre mesure en exécution forcée afin de satisfaire à ces obligations.

Risque associé aux fonds négociés en bourse

Un organisme de placement collectif peut investir dans un fonds dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse (un fonds négocié en bourse ou FNB). Les placements d'un FNB peuvent comprendre des actions, des obligations, des marchandises et d'autres instruments financiers. Certains FNB, connus sous le nom de parts indicielles, cherchent à reproduire le

rendement d'un indice boursier fondé sur de nombreux titres. Ce ne sont pas tous les FNB qui sont des parts indicielles. Les FNB et leurs placements sous-jacents sont assujettis aux mêmes types généraux de risques de placement que les organismes de placement collectif, y compris ceux énoncés dans le présent prospectus simplifié. Le risque propre à chaque FNB dépendra de la structure et des placements sous-jacents de celui-ci. Les parts des FNB peuvent être négociées à un prix inférieur, égal ou supérieur à leur valeur liquidative par part. Le cours des parts des FNB fluctuera en fonction des changements dans la valeur liquidative par part du FNB, ainsi que de l'offre et de la demande du marché sur les marchés boursiers respectifs sur lesquels ces parts sont négociées.

Risque associé aux gestionnaires de portefeuille

Le rendement d'un OPC dépend du choix des placements qu'effectue son gestionnaire de portefeuille ou son sous-conseiller. Si les titres sont mal choisis ou si de mauvaises décisions sont prises quant à la répartition de l'actif, le rendement de l'OPC risque d'être inférieur à celui des autres OPC ayant des objectifs de placement analogues. Si un OPC a plus d'un gestionnaire de portefeuille, un chevauchement de titres, de secteurs d'activité et/ou d'orientations de placement peut survenir à l'occasion dans le portefeuille de l'OPC.

Risque associé aux grands investisseurs

Des parts d'un Fonds peuvent être achetées ou rachetées par de grands investisseurs, comme des institutions financières ou d'autres OPC. Ces investisseurs peuvent acheter ou racheter de grandes quantités de titres d'un Fonds à tout moment, si bien que le Fonds dans lequel les investisseurs ont fait un placement doit acheter ou vendre de grandes quantités de ses titres en portefeuille. Ainsi, si un investisseur ou un groupe d'investisseurs fait racheter un grand nombre d'actions ou de parts d'un Fonds, il est possible que le Fonds doive vendre des titres à des prix défavorables pour payer le rachat. Une telle vente imprévue pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur liquidative et le rendement du Fonds, ainsi que faire augmenter les gains en capital réalisés du Fonds. Par ailleurs, si un ou plusieurs investisseurs décident d'augmenter leur investissement dans un Fonds, le Fonds pourrait devoir détenir une position relativement importante en espèces pour une certaine période pendant que le gestionnaire de portefeuille essaie de trouver des placements convenables, situation qui peut avoir des répercussions défavorables sur le rendement du Fonds.

Risque associé aux instruments dérivés

Certains Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats à livrer, des swaps et d'autres instruments semblables à des fins de couverture, pour réduire leurs pertes éventuelles ou à des fins autres que de couverture, pour augmenter leurs revenus, pour s'exposer indirectement à certaines catégories d'éléments d'actifs, de titres, d'indices ou des devises sous-jacents sans investir dans ceux-ci directement ou pour gérer les risques auxquels le portefeuille de placement est exposé.

Un instrument dérivé est un contrat entre deux parties qui tire sa valeur de titres tels que des actions ordinaires, des obligations, des devises ou un indice boursier. Voici quelques exemples des instruments dérivés les plus courants :

- un contrat à livrer est un engagement d'acheter ou de vendre des devises, des marchandises ou des titres à un prix convenu pour livraison future. Les contrats à livrer sont souvent utilisés pour réduire le risque. Par exemple, si vous savez que vous achèterez des biens libellés en dollars US dans six mois, vous pourriez acheter des dollars US maintenant pour livraison dans six mois pour éviter le risque d'une hausse de valeur du dollar US. C'est ce qu'on appelle une opération de couverture ;
- un contrat à terme est essentiellement la même chose qu'un contrat à livrer, excepté que les contrats à termes sont transigés sur des bourses publiques alors que les contrats à livrer sont de gré à gré.
- une option donne à son acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre des devises, ou des titres à un prix convenu, avant une certaine date. Par exemple, vous pourriez couvrir le cours boursier d'une action que vous détenez en achetant une option de vente de cette action à son cours actuel pendant les six prochains mois. Si le cours de l'action chute, tout ce que vous perdrez est le prix de l'option. Si le cours grimpe, vous ne gagnerez pas autant, car vous aurez payé le prix de l'option.
- un swap est un contrat d'échange de flux financiers entre deux parties, deux des plus courants sont le swap de taux d'intérêt et le swap de devises. Par exemple, deux investisseurs pourraient décider de s'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des

paiements d'intérêts à taux variable ou des revenus dans une certaine devise contre des revenus dans une autre devise.

Bien que les instruments dérivés soient souvent utilisés par les OPC pour réduire le risque, ils comportent leurs propres risques :

- les stratégies de couverture peuvent ne pas être efficaces ;
- rien ne garantit l'existence d'un marché lorsqu'un fonds voudra donner suite aux modalités du contrat d'instrument dérivé, ce qui pourrait empêcher le fonds de réaliser des bénéfices ou de limiter ses pertes ;
- l'autre partie à un contrat d'instrument dérivé peut ne pas être en mesure de s'acquitter de ses obligations ;
- les bourses de valeurs mobilières peuvent imposer des restrictions quant au volume des opérations quotidiennes permises sur les contrats à terme, ce qui peut empêcher un fonds de liquider une position sur un contrat ;
- le prix des options sur indice boursier peut être faussé si la négociation de certaines des actions comprises dans l'indice ou la totalité de celles-ci est interrompue. Si le fonds n'a pas pu liquider ses positions dans de telles options en raison d'interruptions ou de l'imposition de restrictions, il pourrait subir des pertes ;
- le prix d'un instrument dérivé peut ne pas refléter exactement la valeur du titre ou de l'indice sous-jacent ;
- le cours d'un dérivé peut être plus volatil que son titre sous-jacent.

Risque associé aux marchés émergents

Les risques liés aux placements étrangers sont habituellement beaucoup plus élevés dans le cas des placements effectués sur des marchés émergents, qui peuvent être considérés comme spéculatifs. Un marché émergent comprend un pays défini comme un pays émergent ou en développement par la Banque mondiale, la Société Financière Internationale, les Nations Unies ou qui est inclus dans l'indice libre MSCI Marchés émergents (un indice tenant compte des occasions réelles d'achat pour les investisseurs internationaux et des limitations des marchés locaux sur la participation étrangère, pour des sociétés représentatives des marchés émergents en Europe, en Amérique latine et dans le bassin du Pacifique). Les risques liés à un placement effectué dans un marché émergent sont accrues du fait que les marchés émergents ont tendance à être moins développés.

Bon nombre de marchés émergents présentent des antécédents d'hyperinflation et de dévaluation de leur monnaie par rapport au dollar (qui ont des répercussions néfastes sur le rendement pour les investisseurs canadiens) et sont toujours exposés à un tel risque. De plus, les marchés de valeurs mobilières de beaucoup de ces pays affichent des volumes de négociation considérablement inférieurs à ceux des marchés développés et une liquidité moindre par rapport à celle de ces marchés. La petitesse des marchés émergents peut faire en sorte que les placements effectués sur ceux-ci soient davantage susceptibles de subir des baisses à long terme ou des changements de prix plus brusques et plus fréquents en raison d'une publicité néfaste, de la perception des investisseurs ou des mesures prises par quelques investisseurs importants. De plus, les mesures habituelles de la valeur des placements utilisés au Canada, par exemple le ratio cours-bénéfice, peuvent ne pas s'appliquer à certains petits marchés.

Un certain nombre de marchés émergents présentent des antécédents d'instabilité et de bouleversement au chapitre de la politique interne qui pourraient augmenter le risque que le gouvernement en place prenne des mesures hostiles ou nuisibles aux entreprises privées ou aux placements étrangers. Certains marchés émergents peuvent également affronter d'autres risques internes ou externes considérables, dont le risque de guerre et de conflits ethniques, religieux et raciaux. Dans de nombreux pays où se trouvent des marchés émergents, le gouvernement intervient dans une large mesure dans l'économie et les marchés des valeurs mobilières, ce qui peut compromettre la croissance économique et la croissance des placements dans ces pays.

Risque associé aux marchés étrangers

Le marché canadien de l'investissement ne représente qu'un petit pourcentage de tous les placements sur les marchés mondiaux. Les Fonds peuvent donc profiter des occasions de placement dans d'autres pays et investir dans des titres étrangers. Ces placements sont plus diversifiés que s'ils n'étaient faits qu'au Canada puisque les variations des cours des titres négociés sur les marchés étrangers ont tendance à présenter une faible corrélation avec les variations des cours des titres négociés au Canada. Toutefois, les placements dans des titres étrangers comportent des risques particuliers auxquels les placements dans les titres canadiens et américains ne sont pas exposés et qui peuvent accroître le risque qu'un fonds perde de l'argent. En particulier, les Fonds s'exposent aux risques suivants :

- Souvent, du point de vue économique, certains marchés étrangers ne se comparent pas avantageusement au Canada, en ce qui a trait à la croissance du produit national brut, au réinvestissement des capitaux, aux ressources et à la balance des paiements. L'économie de certains de ces pays peut dépendre considérablement de secteurs particuliers ou de capitaux étrangers. De plus, elle peut être plus sensible à l'évolution des relations diplomatiques, à l'imposition de sanctions économiques à l'égard d'un ou plusieurs pays, à l'évolution de la structure des échanges internationaux, aux barrières commerciales et aux autres mesures protectionnistes ou mesures de rétorsion.
- Les placements effectués sur les marchés étrangers pourraient être défavorablement touchés par des mesures gouvernementales, comme l'imposition de contrôles des capitaux, la nationalisation de sociétés ou d'industries, l'expropriation de biens ou l'imposition de taxes de dissuasion.
- Les gouvernements de certains pays pourraient interdire ou restreindre considérablement les placements étrangers sur leur marché financier ou dans certains secteurs. L'une ou l'autre de ces mesures pourrait influencer énormément sur le cours des titres, restreindre la capacité d'un Fonds d'acheter ou de vendre des titres étrangers, faire en sorte que l'actif ou le revenu d'un Fonds soit transféré à nouveau vers le Canada ou avoir une autre incidence défavorable sur les activités d'un Fonds.
- Les contrôles des changes, la difficulté de fixer le prix des titres, le défaut de s'acquitter d'obligations prévues par les titres émis par des gouvernements étrangers, la difficulté d'exécuter des décisions judiciaires favorables devant des tribunaux étrangers, les normes comptables distinctes et l'instabilité politique et sociale sont d'autres risques liés aux marchés étrangers. Les recours légaux dont peuvent se prévaloir les investisseurs dans certains pays étrangers pourraient être moins nombreux que ceux dont ils peuvent bénéficier au Canada ou ailleurs.
- Étant donné, en règle générale, que moins d'investisseurs font des opérations sur certains marchés étrangers et qu'un plus petit nombre de titres y sont négociés chaque jour, il pourrait être difficile pour un Fonds d'acheter et de vendre des titres sur ces marchés. En outre, le cours des titres étrangers pourrait fluctuer davantage que le cours des titres négociés au Canada.
- en exigeant une garantie équivalent à au moins 102 % de la valeur marchande des titres prêtés (dans le cas des opérations de prêt de titres), des titres vendus (dans le cas des opérations de mise en pension) ou des titres achetés (dans le cas des opérations de prise en pension);
- en rajustant le montant de la garantie offerte chaque jour ouvrable pour s'assurer que la valeur de la garantie par rapport à la valeur marchande des titres prêtés, vendus ou achetés respecte la limite de 102 %; et
- en limitant la valeur globale de tous les titres prêtés ou vendus lors d'opérations de prêt de titres et de mise en pension de titres à 50 % au plus de l'actif total du Fonds (à l'exclusion de la garantie offerte pour les titres prêtés et des espèces reçues en échange des titres vendus).

Risque associé aux petites entreprises

Le cours des actions des petites entreprises est habituellement plus volatil que celui des entreprises plus grandes et mieux établies. Les petites entreprises peuvent développer de nouveaux produits qui n'ont pas encore été testés sur le marché ou qui deviendront rapidement obsolètes. Elles peuvent disposer de ressources limitées, y compris un accès limité au financement ou une direction inexpérimentée, et leurs actions peuvent se négocier moins fréquemment et en plus petits volumes que les actions des grandes entreprises. Elles peuvent avoir peu d'actions en circulation, de sorte qu'une vente ou un achat d'actions aura un impact plus important sur le cours de l'action. La valeur des Fonds qui achètent ces actions peut fluctuer de façon importante.

Risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire

Des modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux pratiques administratives pourraient nuire aux OPC et aux émetteurs des titres dans lesquels les Fonds investissent.

Les frais liés à la conformité aux lois, à la réglementation et aux politiques des organismes de réglementation, ainsi qu'aux poursuites éventuelles, ont une incidence sur la valeur des placements détenus par un Fonds.

Risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des créances consistent en des obligations d'emprunt garanties par des groupements de prêts à la consommation ou de prêts commerciaux. Certains titres adossés à des créances sont des obligations d'emprunt à court terme appelées papier commercial adossé à des actifs («PCAA»). Les titres adossés à des créances hypothécaires consistent en des obligations d'emprunt garanties par des groupements d'hypothèques sur des immeubles commerciaux ou résidentiels. Si la perception du marché à l'égard des émetteurs de ces types de titres change ou si la cote de solvabilité des parties visées est modifiée, il pourrait s'ensuivre une fluctuation de la valeur des titres en question. De plus, dans le cas du PCAA, il y a un risque de décalage entre les mouvements de trésorerie des actifs sous-jacents qui garantissent le titre et l'obligation de remboursement du titre à l'échéance. L'utilisation des titres adossés à des créances hypothécaires comporte également un risque de baisse de taux d'intérêt sur les hypothèques, de défaut du débiteur hypothécaire aux termes de l'hypothèque ou de baisse de valeur du bien garanti par l'hypothèque.

Risque associé aux titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe, comme les obligations, sont assujettis à des risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et au crédit. Le taux d'intérêt d'une obligation est fixé à son émission. Lorsque les taux d'intérêt baissent, le prix des obligations existantes augmente parce qu'elles paient des taux plus élevés que les nouvelles obligations et elles valent donc davantage. Par contre, lorsque les taux d'intérêt montent, le prix des obligations existantes baisse, tout comme la valeur des Fonds qui les détiennent. La valeur des titres à revenu fixe qui paient un taux d'intérêt variable ou flottant est généralement moins sensible aux variations de taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt, non reliée à l'inflation, peut entraîner une baisse de la valeur des obligations indexées à l'inflation. Toutefois, si la hausse des taux d'intérêt est attribuable à une hausse de l'inflation, la valeur des obligations indexées à l'inflation sera bien protégée.

Dans certaines circonstances, les émetteurs de titres à revenu fixe peuvent rembourser le capital avant la date d'échéance initialement prévue. Cette situation survient habituellement lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse. Dans cette éventualité, le Fonds concerné pourrait être contraint de réinvestir le montant reçu dans des titres offrant un taux de rendement potentiellement inférieur.

Risque associé aux obligations à faible cote

Certains Fonds investissent dans des obligations à faible cote ou des obligations non cotées comparables à ces dernières. La santé financière d'un émetteur d'obligations à faible cote est souvent moins vigoureuse; il y a donc plus de risques que l'émetteur des obligations fasse défaut de payer les intérêts ou de rembourser le capital. La vente des obligations à faible cote au moment ou au prix choisi par le Fonds peut se révéler difficile, voire impossible. De plus, la valeur des obligations à faible cote peut être plus sensible aux ralentissements économiques ou à l'évolution de la société émettrice que ne l'est celle des obligations à cote supérieure.

Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le *prêt de titres* est une convention par laquelle un OPC prête des titres qu'il détient dans son portefeuille à un emprunteur, par l'entremise d'un agent autorisé, à titre onéreux et moyennant une forme de garantie acceptable. Dans une *opération de mise en pension*, un OPC s'engage à vendre des titres qu'il détient dans son portefeuille au comptant et s'engage en même temps à les racheter au comptant (habituellement à un prix plus bas), à une date ultérieure. Dans une *opération de prise en pension*, l'OPC achète des titres au comptant et s'engage en même temps à les revendre au comptant (habituellement à un prix plus élevé), à une date ultérieure.

Bien que ces types d'opérations soient différents, ils supposent tous les trois un échange temporaire de titres contre des espèces avec une obligation simultanée de rendre la même quantité de ces titres à une date ultérieure.

Cependant, le risque de ces types d'opérations est que l'autre partie au contrat (c'est-à-dire l'emprunteur, le vendeur ou l'acheteur, selon le cas) ne respecte pas ses obligations contractuelles et que le Fonds soit forcé de faire une réclamation pour recouvrer son investissement. Dans une opération de prêt ou de mise en pension de titres, le Fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmente par rapport à la valeur de la garantie qu'il détient. Dans une opération de prise en pension de titres, le Fonds pourra subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés diminue par rapport à la valeur de la garantie détenue par l'OPC.

Le Fonds entend gérer les risques associés à ces types de placements de la façon suivante :

Le capital des obligations indexées à l'inflation est ajusté au taux d'inflation et le montant des intérêts versés sur le capital ajusté reflétera cet ajustement. En cas de déflation, le capital ajusté au taux d'inflation des obligations indexées à l'inflation pourrait diminuer proportionnellement à ce dernier. En conséquence, les intérêts versés sur le capital seraient réduits et il pourrait en résulter une baisse de la valeur de l'obligation à l'échéance en cas de déflation nette durant la durée de l'obligation.

Les Fonds qui investissent dans des titres convertibles sont aussi exposés au risque associé aux taux d'intérêt. Ces titres génèrent un flux de revenu fixe, de sorte que leur valeur fluctue à l'inverse des taux d'intérêt, tout comme le prix des obligations. Toutefois, parce qu'ils peuvent être convertis en actions ordinaires, les titres convertibles sont généralement moins touchés par les fluctuations des taux d'intérêt que les obligations.

Le risque associé au crédit est la possibilité que l'émetteur d'une obligation ou d'un autre titre à revenu fixe soit incapable de verser l'intérêt ou de rembourser le capital à l'échéance. Ce risque est plus important avec certains émetteurs qu'avec d'autres. Par exemple, le risque de défaut est très bas pour les gouvernements et les titres de sociétés de très bonne qualité. Lorsque le risque est jugé plus élevé, le taux d'intérêt payé par l'émetteur est généralement plus élevé que pour un émetteur à risque moins élevé. Le degré de risque associé au crédit dépend également des modalités des obligations en question. Un Fonds peut réduire le risque associé au crédit en investissant dans des obligations de premier rang soit celles qui sont payées avant les obligations de second rang et les titres de participation sur les actifs de l'émetteur en cas de faillite. Le risque associé au crédit peut également être réduit par le placement dans des obligations pour lesquelles des actifs ont été mis en gage en faveur du prêteur pendant la durée de la dette. Ce risque peut varier pendant la durée de validité du titre à revenu fixe.

Risque associé aux titres de participation

La valeur des Fonds qui investissent dans des titres de participation, aussi appelés actions, fluctue en fonction de l'évolution du cours de ces titres.

La valeur d'une action (ou d'un titre) varie selon la situation financière de la société émettrice. Le cours d'une action est également influencé par les tendances générales du marché, du secteur et de l'économie. Lorsque l'économie se porte bien, les perspectives sont bonnes pour la plupart des entreprises et les cours de leurs actions sont généralement en hausse, tout comme la valeur des OPC qui détiennent ces actions. Par contre, les cours des actions sont habituellement en baisse lorsque l'économie ou le secteur connaît un repli.

Risque de change

Les Fonds peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans une monnaie autre que le dollar canadien. La fluctuation des taux de change a une incidence sur la valeur des titres des Fonds. D'ordinaire, lorsque le dollar canadien prend de la valeur par rapport à une devise, le placement libellé dans cette devise perd de la valeur. De même, lorsque le dollar canadien perd de la valeur par rapport à une devise, le placement libellé dans cette devise prend de la valeur, puisque la devise prend de la valeur par rapport au dollar canadien.

Risque associé à la liquidité

Les actifs peu liquides, comme des titres dont le marché de négociation est limité et des titres de négociation restreinte, peuvent être difficiles à évaluer de façon précise ou à vendre et ils peuvent se négocier à des prix sensiblement plus bas que leur valeur. Les titres de négociation restreinte sont assortis de restrictions contractuelles ou légales sur leur revente et incluent les titres émis par « placement privé » qu'un Fonds peut acheter directement de l'émetteur. La valeur des Fonds qui achètent ces titres peut fluctuer de façon importante. Il est interdit aux OPC d'acheter des actifs peu liquides supplémentaires si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de leur actif, selon leur valeur marchande au moment de l'achat, se compose d'actifs peu liquides.

Risque général du marché

Le risque général du marché est le risque que le marché perde de la valeur, y compris la possibilité qu'il chute brusquement sans qu'on s'y attende. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme la conjoncture économique et les conditions du marché, les événements propres à une société en particulier et l'évolution de la situation politique. Les placements sont tous exposés au risque du marché.

Risque lié à la répartition de l'actif

Les Fonds qui ont recours à une structure de « fonds de fonds » répartissent leur actif entre les fonds sous-jacents afin de s'assurer, pour chaque Fonds, d'une répartition optimale selon les catégories d'actifs et les secteurs

géographiques. Rien ne garantit qu'un Fonds répartira ses actifs avec succès. De même, rien ne garantit que la répartition de l'actif n'entraînera pas des pertes.

Risque lié aux séries

Dans le cas d'un Fonds constitué en fiducie qui offre plus d'une série, chaque série comporte ses propres frais qui font l'objet d'un suivi de façon distincte. Cependant, si une série n'est pas en mesure de respecter ses obligations financières, les autres séries de ce Fonds seront tenues de combler le déficit, puisque le Fonds, dans son ensemble, est légalement responsable des obligations financières de toutes les séries. Ceci pourrait avoir pour effet de diminuer le rendement des autres séries.

Reportez-vous aux rubriques *Achats, rachats, substitutions et conversions* et *Frais* pour en savoir davantage sur chaque série et sur les frais qui s'y rapportent et à la section *Détails du Fonds* dans la partie B du présent prospectus pour connaître quelles séries sont offertes par chaque Fonds.

Risque lié à la cybersécurité

Puisque la technologie occupe de plus en plus de place dans le milieu des affaires, les organismes de placement collectif comme les Fonds s'exposent davantage à des risques liés à l'exploitation tels que des incidents de cybersécurité. Il peut s'agir de situations aussi bien intentionnelles que non intentionnelles qui peuvent faire en sorte qu'un Fonds perde des renseignements exclusifs ou d'autres renseignements visés par les lois en matière de protection des renseignements personnels, subisse des corruptions de données ou perde le contrôle de l'exploitation de ses systèmes. Un Fonds pourrait s'exposer à des amendes imposées par les autorités, à des dommages à sa réputation, à des coûts de conformité additionnels associés à des mesures correctives et/ou à une perte financière. Des incidents de cybersécurité peuvent survenir suivant un accès non autorisé aux systèmes informatiques d'un Fonds (par voie de piratage ou par l'utilisation de logiciels malveillants), mais ils peuvent également découler d'attaques externes comme des attaques par saturation (soit des mesures visant à bloquer aux utilisateurs l'accès aux services offerts par l'entremise d'un réseau). De plus, les incidents de cybersécurité touchant des fournisseurs de services indépendants d'un Fonds (comme les gestionnaires de portefeuille, les agents des transferts, les dépositaires et les sous-conseillers) ou des émetteurs de titres dans lesquels un Fonds investit peuvent également exposer un Fonds à plusieurs des mêmes risques associés à des incidents de cybersécurité directs. Comme pour les risques généraux liés à l'exploitation, les Fonds ont mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Cependant, rien ne garantit que de telles mesures seront efficaces. De plus, les Fonds ne contrôlent pas directement les systèmes de cybersécurité des émetteurs et des fournisseurs de services indépendants.

Les risques particuliers associés aux Fonds sont présentés dans la description de chaque Fonds figurant dans la deuxième partie du présent document, à partir de la page 16.

Modalités d'organisation et de gestion des Fonds FÉRIQUE

Le tableau ci-dessous vous présente les entreprises participant à la gestion des Fonds FÉRIQUE et leurs fournisseurs de services.

Rôle	Nom	Tâches
Gestionnaire	Gestion FÉRIQUE Place du Canada 1010, rue de La Gauchetière Ouest Bureau 1400 Montréal (Québec) H3B 2N2	Gestion FÉRIQUE, une organisation à but non lucratif constituée en vertu de la Partie II de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> et prorogée sous le régime de la <i>Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif</i> , assume la gestion des Fonds FÉRIQUE depuis le 1 ^{er} janvier 2000.
Placeur principal	Services d'investissement FÉRIQUE Montréal (Québec)	Le placeur principal des parts des Fonds est chargé de la commercialisation des titres et les vend par l'entremise de ses représentants. Le placeur principal est une organisation à but non lucratif dont le seul membre votant est Gestion FÉRIQUE.
Fiduciaire, dépositaire, agent chargé de la tenue des registres et agent de prêt de titres	Trust Banque Nationale inc. Montréal (Québec)	Les Fonds sont des fiducies. Lorsque vous investissez dans un des Fonds, vous achetez en fait des parts d'une fiducie. Le fiduciaire détient le titre à l'égard des biens du Fonds (par exemple ses espèces et ses titres) pour le compte des porteurs de parts. Le fiduciaire est responsable de l'administration des Fonds, de la comptabilité et de l'évaluation des Fonds. Le dépositaire effectue la garde des valeurs et des titres composant les Fonds. L'agent chargé de la tenue des registres tient un registre de toutes les parts des Fonds achetées. L'agent de prêt de titres agit à titre de mandataire dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour les fonds qui effectuent de telles opérations. Trust Banque Nationale inc. est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
Auditeurs	PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Montréal (Québec)	Les auditeurs effectuent l'audit statutaire des états financiers annuels des Fonds. Les auditeurs sont indépendants de Gestion FÉRIQUE et des Fonds.
Gestionnaires de portefeuille		Les gestionnaires de portefeuille effectuent les recherches, les choix, les achats et les ventes de titres à l'intérieur des portefeuilles des Fonds. Puisque certains gestionnaires de portefeuille et leurs actifs peuvent être situés à l'extérieur du Canada, il peut être difficile de faire valoir certains droits contre eux. Gestion FÉRIQUE est le gestionnaire de fonds et le gestionnaire de portefeuille des Portefeuilles FÉRIQUE Conservateur, FÉRIQUE Pondéré, FÉRIQUE Équilibré, FÉRIQUE Croissance et FÉRIQUE Audacieux, ainsi que du Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents. À titre de gestionnaire de fonds, il prend des décisions quant à la pondération cible de l'actif du Fonds. À titre de gestionnaire de portefeuille, il prend des décisions quant aux fonds sous-jacents dans lesquels investira le Fonds. Chaque fonds sous-jacent et les titres de marché monétaire sont gérés par les gestionnaires de portefeuille énumérés dans cette section. Veuillez-vous reporter à la section « Stratégies de placement » des Portefeuilles FÉRIQUE Conservateur, FÉRIQUE Pondéré, FÉRIQUE Équilibré, FÉRIQUE Croissance, FÉRIQUE Audacieux et du Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents dans la Partie B du présent prospectus pour plus de détails.
	Gestion FÉRIQUE Montréal (Québec)	Gestionnaire de portefeuille des Portefeuilles FÉRIQUE Conservateur, FÉRIQUE Pondéré, FÉRIQUE Équilibré, FÉRIQUE Croissance, FÉRIQUE Audacieux et du Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents
	Addenda Capital inc. Montréal (Québec)	Gestionnaire de portefeuille d'une partie du Fonds FÉRIQUE Obligations Gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié Sous-gestionnaire de portefeuille des Portefeuilles FÉRIQUE Conservateur, FÉRIQUE Équilibré et FÉRIQUE Audacieux pour le mandat des titres de marché monétaire Addenda Capital inc. est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Baker Gilmore & Associés inc. Montréal (Québec)	Gestionnaire de portefeuille d'une partie du Fonds FÉRIQUE Obligations Sous-gestionnaire de portefeuille des Portefeuilles FÉRIQUE Pondéré et FÉRIQUE Croissance pour le mandat des titres de marché monétaire Baker Gilmore & Associés inc. est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Columbia Management Investment Advisers LLC Boston (Massachusetts)	Sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Américain Columbia Management Investment Advisers LLC est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Vancouver (Colombie-Britannique)	Gestionnaire de portefeuille d'une partie du Fonds FÉRIQUE Actions Gestion de placements Connor, Clark & Lunn est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Gestion d'actifs CIBC inc. Montréal (Québec)	Gestionnaire de portefeuille des Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme Gestion d'actifs CIBC inc. est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Société de placement Franklin Templeton Toronto (Ontario)	Gestionnaire de portefeuille d'une partie du Fonds FÉRIQUE Actions Société de placements Franklin Templeton est indépendant de Gestion FÉRIQUE.

Rôle	Nom	Tâches
Gestionnaires de portefeuille (suite)	Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc. New York (New York)	Gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Europe Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc. est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc. New York (New York)	Gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Asie Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc. est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Integra Capital Limited Oakville (Ontario)	Gestionnaire de portefeuille d'une partie du Fonds FÉRIQUE Américain Integra Capital Limited est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Gestion de placements Lincluden Limitée Mississauga (Ontario)	Gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Dividendes Gestion de placements Lincluden Limitée est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	River Road Asset Management LLC Louisville (Kentucky)	Gestionnaire de portefeuille d'une partie du Fonds FÉRIQUE Américain River Road Asset Management LLC est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Allianz Global Investors U.S. LLC Londres (Royaume-Uni)	Sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié Allianz Global Investors U.S. LLC est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
	Wellington Management Canada ULC ¹ Boston (Massachusetts)	Gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Mondial de Dividendes Wellington Management Canada ULC est indépendant de Gestion FÉRIQUE.
Comité d'examen indépendant	<p>Le rôle du comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE (le « CEI ») consiste à offrir une autorisation ou une recommandation concernant les conflits d'intérêts désignés comme tels par Gestion FÉRIQUE dans son rôle de gestionnaire des Fonds.</p> <p>Le gestionnaire est responsable de faire connaître au CEI toute situation dans laquelle une personne raisonnable est susceptible de croire que le gestionnaire se trouve en conflit d'intérêts quant à sa capacité d'agir de bonne foi et dans l'intérêt véritable des Fonds. Le CEI examine les cas qui lui sont soumis et accorde au gestionnaire son autorisation ou sa recommandation à cet égard, après avoir déterminé si les mesures proposées par le gestionnaire produiront des résultats équitables et raisonnables pour les Fonds.</p> <p>Le CEI est composé de trois membres qui possèdent ensemble, une vaste expérience dans divers secteurs, y compris la réglementation des institutions financières, la gestion et la surveillance de fonds d'investissement, la comptabilité, ainsi qu'une expérience générale en entreprise. Chaque membre du CEI est indépendant des Fonds, du gestionnaire et des autres sociétés apparentées au gestionnaire.</p> <p>Le CEI prépare annuellement un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de parts et qui est accessible sans frais sur le site Web de Gestion FÉRIQUE ferique.com, et sur le site Web sedar.com ou en communiquant avec le placeur principal, Services d'investissement FÉRIQUE, au numéro 514 788-6485 (région de Montréal), au numéro sans frais 1 800 291-0337 (extérieur de Montréal) ou en écrivant à client@ferique.com.</p> <p>On trouvera des renseignements supplémentaires sur le CEI, incluant le nom de ses membres, dans la Notice annuelle des Fonds.</p>	

Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, certains des Fonds peuvent, selon leurs objectifs ou leurs stratégies de placement, investir dans d'autres OPC, notamment dans des OPC gérés par Gestion FÉRIQUE. Les porteurs de parts de ces Fonds n'ont aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent. Lorsque Gestion FÉRIQUE gère un Fonds et le fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, elle n'exercera pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. Le cas échéant, Gestion FÉRIQUE pourra faire en sorte que les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent soient exercés par le porteur véritable de ces titres. À moins d'une indication spécifique à l'effet que Gestion FÉRIQUE agit à titre de gestionnaire de portefeuille, il est entendu que lorsque le prospectus simplifié réfère à Gestion FÉRIQUE, celui-ci agit généralement à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

¹ Wellington Management Canada LLC a transféré ses activités canadiennes de conseils en valeurs à Wellington Management Canada ULC, filiale en propriété exclusive de Wellington Management Canada LLC, le ou vers le 1^{er} avril 2018, à l'occasion de sa restructuration interne.

Achats, rachats, substitutions et conversions

Les parts de série des Fonds FÉRIQUE visés par le présent document peuvent être achetées, rachetées (liquidées), substituées (transférées) d'un Fonds FÉRIQUE à un autre et converties d'une série à une autre série du même Fonds par l'entremise du placeur principal ou d'autres courtiers. Les Fonds FÉRIQUE sont sans frais si vous transigez par l'entremise du placeur principal, Services d'investissement FÉRIQUE, un courtier en épargne collective au Québec. Vous pourriez devoir payer des frais si vous transigez par l'intermédiaire d'un autre courtier.

Le placeur principal distribue les parts des Fonds FÉRIQUE au Québec par l'entremise des points de service à la clientèle suivants :

- Par téléphone, au numéro 514 788-6485 (région de Montréal) ou au 1 800 291-0337 (extérieur de Montréal);
- Par Internet, via le site Web ferique.com;
- En personne, en rencontrant un représentant mobile de Services d'investissement FÉRIQUE.

Conditions d'admissibilité

Les conditions d'admissibilité pour l'adhésion aux Fonds FÉRIQUE sont les suivantes :

1. Être une personne physique ou morale pouvant disposer librement de ses biens.
2. Peuvent acquérir des parts des Fonds FÉRIQUE :
 - 2.1 toute personne qui est membre ou qui a déjà été membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (« Ordre »);
 - 2.2 tout étudiant membre de la Section étudiante de l'Ordre;

- 2.3 toute personne qui possède un diplôme d'études universitaires en génie;
- 2.4 tout employé permanent de l'Ordre, de Gestion FÉRIQUE et de Services d'investissement FÉRIQUE;
- 2.5 toute autre personne ou organisme acceptable par Gestion FÉRIQUE.
3. Peut aussi acquérir des parts des Fonds FÉRIQUE : tout employé d'une société où un REÉR collectif FÉRIQUE est établi, étant entendu qu'un REÉR collectif peut être établi dans une société où l'actionnariat ou la direction est assumé par une majorité d'ingénieurs.
4. Peuvent également acquérir des parts des Fonds FÉRIQUE :
 - 4.1 le(s) enfant(s), les parents, les grands-parents, les petits-enfants, les frères et les sœurs des personnes énumérées aux points 2 et 3;
 - 4.2 le(la) conjoint(e) des personnes énumérées aux points 2, 3 et 4.1;
 - 4.3 les entreprises des personnes énumérées aux points 2, 4.1 et 4.2 dont elles ont le contrôle.
5. Les participants ont, en tout temps après leur souscription initiale à un Fonds FÉRIQUE, la faculté de faire des souscriptions additionnelles.

Les conditions d'admissibilité susmentionnées s'appliquent aux personnes résidant au Québec ou en Ontario.

À propos des séries offertes

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de parts, et ces parts peuvent être émises en une ou plusieurs séries. En date du présent prospectus simplifié, les Fonds FÉRIQUE offrent une seule série de parts.

Nous pourrions offrir d'autres séries ultérieurement. La principale différence entre une série et une autre a trait au type d'investisseur, aux frais de gestion qui sont payables au gestionnaire de Fonds et aux autres frais payés par les séries d'un Fonds. Les différences entre les frais des séries de parts font en sorte que chaque série a une valeur liquidative qui diffère.

Calcul de la valeur liquidative

Lorsque vous achetez, demandez le rachat, substituez ou convertissez des parts d'un Fonds, le fiduciaire effectue l'opération sur la base de la valeur des parts de la série pertinente du Fonds («valeur liquidative par part»). La valeur liquidative par part est établie chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour transaction (jour d'évaluation) et prend effet lors de la fermeture des marchés le jour d'évaluation.

La valeur liquidative par part est déterminée comme suit : le fiduciaire calcule la juste valeur de l'actif total attribuable aux parts de la série du Fonds à laquelle il soustrait le passif total attribuable aux parts de la série du Fonds, puis divise cet actif net par le nombre total de parts de série en circulation du Fonds.

Achat de parts

Les parts peuvent être achetées sans frais au moyen de versements occasionnels ou de versements périodiques.

L'achat des parts se fait à chaque jour d'évaluation, soit à chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour transaction. Pour avoir droit à la valeur liquidative par part d'un jour d'évaluation, la demande d'achat doit parvenir au fiduciaire avant 16 heures, heure de l'Est, le jour même. Toute demande reçue après 16 heures, heure de l'Est, par le fiduciaire sera traitée le jour d'évaluation suivant. Veuillez noter que le placeur principal des Fonds doit recevoir la demande d'achat plus tôt pour pouvoir la transmettre au fiduciaire avant 16 heures, heure de l'Est. Le fiduciaire peut décider que la valeur liquidative par part sera calculée à une heure différente de l'heure de fermeture habituelle. Des conditions différentes peuvent s'appliquer si l'achat est réalisé par un intermédiaire, tel qu'un courtier ou un courtier à escompte ; veuillez consulter votre intermédiaire pour obtenir davantage d'information.

Le fiduciaire convertit votre dépôt en parts dont le nombre est égal au montant du dépôt divisé par la valeur liquidative par part calculée le jour d'évaluation applicable.

Le fiduciaire établit les revenus nets des Fonds et le gain en capital net réalisé des Fonds en date du dernier jour d'évaluation de chaque année fiscale des Fonds. Il divise ces montants par le nombre de parts en circulation afin de déterminer la part proportionnelle de chaque investisseur. La distribution à chaque investisseur des revenus nets et du gain net en capital réalisé lui est créditée entre le 15 et 31 décembre basée sur le nombre de parts inscrites à son compte le jour d'évaluation précédant immédiatement la date de détermination applicable. Le fiduciaire peut établir des distributions à des dates plus fréquentes en ce qui concerne les revenus nets des Fonds. Lors d'une telle distribution, les revenus payables à chaque investisseur sont basés sur le nombre de parts inscrites à son compte le jour d'évaluation précédent. Les revenus nets et le gain en capital net réalisé sont crédités sous forme de parts additionnelles ou sont versés à l'investisseur si celui-ci a fait un tel choix et que le placement n'est pas enregistré comme régime enregistré d'épargne-retraite, fonds enregistré de revenu de retraite, régime enregistré d'épargne-études, régime de participation différée aux bénéfices, compte d'épargne libre d'impôt, compte de retraite immobilisé, fonds de revenu viager ou fonds de revenu viager restreint.

Le cas échéant, le courtier, le fiduciaire ou toute autre institution financière mandatée par le courtier annulera une souscription placée par l'investisseur qui, après avoir donné sa souscription, manquera à son obligation de payer le prix d'émission causant ainsi le rachat des parts qui ont été attribuées lors de la souscription. Le courtier, le fiduciaire ou toute autre institution financière mandatée par le courtier se réserve le droit d'exiger de l'investisseur de payer toute différence si le prix de rachat est moindre que celui de l'émission pour ces parts.

Des restrictions pourraient s'appliquer aux clients des Fonds FÉRIQUE qui voudraient transiger à partir de l'extérieur du Québec et de l'Ontario. Veuillez consulter votre représentant avant le départ pour obtenir davantage d'information.

Le fiduciaire émet à chaque investisseur, au moment de chaque achat de parts, un avis de transaction indiquant le montant de la souscription et le nombre de parts inscrites à son nom dans les registres des Fonds.

Achat au comptant et solde minimal

Le versement minimum initial devra être de 500 \$ par Fonds. L'investisseur, après avoir souscrit 500 \$ dans un Fonds, peut y placer d'autres montants par la suite, et ce, pourvu que le montant de toute transaction subséquente représente un minimum de 500 \$ par Fonds. Le versement initial et/ou la transaction subséquente de 500 \$ ne seront pas nécessaires si le prélèvement automatique des cotisations décrit à la page 10 est utilisé.

De plus, étant donné le coût élevé qu'entraîne la gestion de petits comptes, l'investisseur devra conserver un solde minimal de 500 \$ dans son compte et ce, pour chaque Fonds qu'il détient. Si la valeur du placement devient inférieure au montant minimum requis, Gestion FÉRIQUE se réserve le droit de racheter les parts du Fonds et d'en remettre le produit à l'investisseur. Avant de le faire, Gestion FÉRIQUE donnera toutefois un avis de 30 jours à l'investisseur afin de lui permettre de souscrire d'autres titres et d'ainsi porter le solde de chacun de ses Fonds au-dessus du montant minimum requis.

Rachat et substitution de parts

Vous pouvez liquider vos parts de série de Fonds en les revendant au Fonds. Il s'agit d'un rachat. Le Fonds les rachète alors à leur valeur liquidative.

Vous pouvez aussi demander le rachat de vos parts de série d'un Fonds FÉRIQUE pour acheter des parts de la même série d'un autre Fonds FÉRIQUE. Il s'agit d'une substitution. Lorsque nous recevons votre ordre de substitution, nous rachetons vos parts du Fonds initial et utilisons le produit pour acheter des parts du nouveau Fonds.

Le rachat des parts se fait à chaque jour d'évaluation, soit à chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour transaction. Pour avoir droit à la valeur liquidative par part établie d'un jour d'évaluation, la demande de rachat ou de transfert doit être reçue par le fiduciaire avant 16 heures, heure de l'Est, le jour même. Toute demande reçue après 16 heures, heure de l'Est, par le fiduciaire sera traitée le jour d'évaluation suivant. Veuillez noter que le placeur principal des Fonds doit recevoir la demande de rachat ou de transfert plus tôt pour pouvoir la transmettre au fiduciaire avant 16 heures, heure de l'Est. Le fiduciaire peut décider que la valeur liquidative par part sera calculée à une heure différente de l'heure de fermeture habituelle. Des conditions différentes peuvent s'appliquer si le rachat ou le transfert est réalisé par un intermédiaire, tel qu'un courtier ou un courtier à escompte ; veuillez consulter votre intermédiaire pour obtenir davantage d'information.

Le montant de rachat ou de transfert est égal au nombre de parts de série détenues par le participant multiplié par la valeur liquidative par part établie le jour d'évaluation auquel le participant a droit au paiement. Les remboursements ou transferts sont effectués sans frais ni pénalité dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date d'évaluation.

Vous pouvez présenter une demande de rachat de parts par téléphone au 514 788-6485 ou sans frais au 1 800 291-0337 ou par Internet. Vous pourriez avoir à fournir certains documents. Il peut arriver que nous achetions à nouveau en votre nom des parts dont vous demandez le rachat avant de vous les payer. C'est ce qui se produira si nous ne recevons pas les documents nécessaires pour conclure l'opération dans les dix jours ouvrables suivant le rachat (ou tout autre délai prévu par la législation sur les valeurs mobilières). Si le prix d'achat des parts est inférieur au prix du rachat, le Fonds gardera la différence. Si le montant du prix d'achat est supérieur au prix du rachat, nous recouvrerons la différence, majorée des frais et de l'intérêt, auprès du courtier qui a présenté la demande, qui pourra ensuite vous réclamer le remboursement.

Des restrictions pourraient s'appliquer aux clients des Fonds FÉRIQUE qui voudraient transiger à partir de l'extérieur du Québec et de l'Ontario. Veuillez consulter votre représentant avant le départ pour obtenir davantage d'information.

Conversion entre séries du même Fonds

Vous aurez le droit de convertir les parts de série d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds qui pourrait être ultérieurement offerte à la condition d'être admissible à l'achat des parts de cette autre série du Fonds. La valeur de votre placement dans le Fonds sera la même après la conversion. Toutefois, vous serez probablement propriétaire d'un nombre différent de parts de série puisque la valeur liquidative par part est différente d'une série à l'autre.

En date du présent prospectus simplifié, les Fonds FÉRIQUE offrent une seule série de parts. Nous pourrions offrir d'autres séries ultérieurement.

Opérations à court terme

Les placements dans un OPC constituent généralement des placements à long terme. Ainsi, nous tentons de dissuader les épargnants de demander le rachat ou de substituer des parts trop souvent. Certains épargnants pourraient tenter d'anticiper les fluctuations des marchés en effectuant des opérations excessives ou à court terme ou des opérations qui visent à profiter du fait que le prix de certains titres du Fonds est fixé sur d'autres fuseaux horaires (détermination du moment propice). De telles opérations peuvent nuire au rendement d'un fonds et à la valeur des placements dans un fonds d'autres investisseurs puisqu'elles peuvent augmenter les frais de courtage et autres frais administratifs et nuire aux décisions de placement à long terme des gestionnaires de portefeuille.

Afin d'établir si le degré d'activité est inapproprié, Gestion FÉRIQUE examine, à sa discrétion, la valeur de chaque opération et la fréquence à laquelle les opérations sont effectuées afin d'en évaluer l'incidence éventuelle sur les titres du Fonds et les autres porteurs de parts de celui-ci. Nous jugeons qu'une opération à court terme est inappropriée lorsqu'elle est effectuée dans les trente (30) jours suivant l'achat ou le rachat de titres de fonds communs de placement.

Si Gestion FÉRIQUE constate que des opérations inappropriées sont effectuées, nous prendrons les mesures nécessaires pour y mettre fin. Sous réserve de la satisfaction de toute exigence réglementaire applicable et de la satisfaction de toute formalité en vertu de, ou de l'amendement de la déclaration de fiducie, Gestion FÉRIQUE pourra avoir recours à certaines mesures pour repérer et décourager les opérations fréquentes à court terme dans les Fonds, notamment par :

- une communication verbale avec l'épargnant ;
- l'envoi d'un avis écrit ;
- la mise sous surveillance du compte de l'épargnant ;
- l'imposition de frais d'opérations à court terme jusqu'à concurrence de 2 % du produit du rachat des parts. Les frais d'opérations à court terme sont payables au Fonds et non à Gestion FÉRIQUE et s'ajoutent aux autres frais auxquels vous seriez par ailleurs assujéti aux termes du présent prospectus simplifié ;
- le refus d'opérations subséquentes si l'épargnant persiste à effectuer ce type d'opérations (voir la section « Droit de refuser un achat des parts d'un Fonds » ci-après) ;
- la fermeture du compte.

Les Fonds disposent de politiques et procédures conçues pour contrôler, détecter et prévenir les opérations excessives ou à court terme ou les opérations qui visent à profiter du fait que le prix de certains titres du Fonds est fixé sur d'autres fuseaux horaires. Dans ce dernier cas, le fiduciaire dispose d'une procédure pour fixer la juste valeur des titres étrangers négociés chaque jour dans des pays situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, afin d'éviter une désuétude des prix et de tenir compte, notamment, des événements importants qui surviennent après la fermeture d'un marché

Services facultatifs

Régimes des Fonds FÉRIQUE

Régime enregistré d'épargne-retraite FÉRIQUE (REÉR FÉRIQUE)

Ceux qui auront choisi d'adhérer au REÉR FÉRIQUE, pourront bénéficier des avantages fiscaux rattachés à ce genre de régime. Les contributions que l'investisseur verse dans son REÉR FÉRIQUE peuvent être investies dans les Fonds et l'investisseur peut les déduire de son revenu imposable dans les proportions prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Une pénalité mensuelle de un pour cent (1 %) sera imposée pour toute cotisation excédentaire. Des règles anti-évitement spécifiques aux REÉR pénalisent le contribuable qui, notamment, verse intentionnellement une cotisation excédentaire, fait l'acquisition de placements interdits ou qui exploite le REÉR dans le cadre d'une opération d'évitement.

Compte de retraite immobilisé FÉRIQUE (CRI FÉRIQUE)

Le CRI FÉRIQUE est un type de REÉR particulier qui est créé par le transfert de sommes accumulées dans un régime de retraite tel que le régime de pension agréé (RPA) ou d'un autre compte ou régime de retraite « immobilisé » comme un FRV ou un autre CRI. Les personnes qui auront choisi d'adhérer au CRI FÉRIQUE pourront bénéficier des avantages fiscaux normalement rattachés à un REÉR. Cependant, à la différence d'un REÉR, l'argent contenu dans un CRI est immobilisé, car il doit servir à procurer un revenu à la retraite. Cet argent ne peut donc pas être retiré, sauf dans certaines circonstances où un remboursement est permis. Une personne peut détenir un CRI jusqu'au

étranger. Cette procédure est conçue de façon à réduire la possibilité d'appliquer des stratégies de détermination du moment propice, qui vise en grande partie les Fonds disposant d'un portefeuille de titres étrangers imposant.

De plus amples renseignements figurent aux rubriques « Frais » du présent document, ainsi qu'aux rubriques « Évaluation des titres en portefeuille » et « Gouvernance des Fonds – Politiques et procédures relatives aux opérations excessives ou à court terme » de la notice annuelle des Fonds.

Bien que ces restrictions et notre surveillance visent à décourager les opérations à court terme inappropriées, nous ne pouvons toutefois être certains que toutes les opérations de cette nature seront complètement éliminées. Nous pouvons réévaluer en tout temps ce qui constitue des opérations à court terme inappropriées au détriment des Fonds et nous pouvons, à notre discrétion, prélever ou non des frais d'opération à court terme sur ces opérations.

Suspension du rachat des parts

Dans des circonstances exceptionnelles, le fiduciaire, au nom du gestionnaire, pourra suspendre le rachat des parts dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- durant toute période où les transactions normales sont suspendues sur une bourse au Canada, ou à l'étranger, où sont cotées des valeurs qui représentent plus de 50 % de la valeur de l'actif total d'un Fonds, sans égard à son passif ; ou
- si l'Autorité des marchés financiers et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le permettent ou l'exigent.

Le Fonds ne doit accepter aucune souscription pendant la période de suspension des rachats.

Pour plus d'information relativement à l'évaluation des parts en vue de la souscription et du rachat, il faut se référer à la notice annuelle des Fonds.

Droit de refuser un achat des parts d'un Fonds

Dans certaines circonstances, il peut arriver qu'une demande d'achat soit refusée en partie ou en totalité. Le fiduciaire exercera ce droit de refuser toute demande d'achat dans un délai d'un jour ouvrable à compter de la réception de la demande. Les sommes reçues seront alors immédiatement rendues à l'acheteur. Bien que nous ne soyons pas tenus de justifier le refus de votre demande, la raison la plus fréquente vise les opérations à court terme et les opérations excessives, telles que les opérations d'achat et de vente répétitives effectuées dans les Fonds. Nous pouvons également décider de racheter toutes les parts d'un Fonds détenues par un épargnant si nous jugeons, à notre seule discrétion, que cet épargnant effectue des opérations excessives ou à court terme ou des opérations qui visent à profiter du fait que le prix de certains titres du Fonds est fixé sur d'autres fuseaux horaires.

31 décembre de l'année où elle atteint 71 ans. Le détenteur doit transférer son CRI dans un FRV (ou acheter une rente viagère) avant la fin de l'année où il atteint 71 ans.

Régime d'investissement

L'investisseur peut acquérir des parts des Fonds pour son compte personnel.

Fonds enregistré de revenu de retraite FÉRIQUE (FERR FÉRIQUE)

Le FERR FÉRIQUE permet à une personne admissible à un tel régime de continuer à différer l'impôt sur les sommes accumulées dans un REÉR. Un montant minimum doit, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), être retiré chaque année par le bénéficiaire et ce montant est imposable dans le revenu du bénéficiaire. Aucun impôt à la source n'est perçu sur le montant minimum de retrait. Cependant un impôt à la source est prélevé sur la portion des versements du FERR excédant le montant minimal. Les sommes accumulées dans un FERR peuvent être investies dans les Fonds. Des règles anti-évitement spécifiques aux FERR pénalisent le contribuable qui, notamment, verse intentionnellement une cotisation excédentaire, fait l'acquisition de placements interdits ou qui exploite le FERR dans le cadre d'une opération d'évitement.

Fonds de revenu viager FÉRIQUE (FRV FÉRIQUE)

Le FRV FÉRIQUE permet à une personne admissible à un tel régime de bénéficier d'un revenu temporaire ou régulier dont les fonds proviennent d'un CRI, d'un régime de pension agréé (RPA) ou d'un autre FRV. Un montant minimum doit, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), être retiré chaque année par le bénéficiaire et ce montant est imposable dans le revenu du bénéficiaire. Aucun impôt à la source n'est perçu sur le montant minimum de retrait. Cependant, un impôt à la source est prélevé sur la portion des versements du FRV excédant le montant minimal.

Fonds de revenu viager restreint FÉRIQUE (FRVR FÉRIQUE)

Un FRVR est un fonds de revenu de retraite immobilisé permettant aux particuliers âgés de 55 ans ou plus de transférer, en certaines circonstances, jusqu'à cinquante pourcent (50 %) de la valeur de leur FRVR dans un régime à imposition différé sans plafond annuel de retraits (à savoir un REÉR ou un FERR), tant que le transfert survient dans les soixante (60) jours suivant la création du FRVR. Après ce délai, le FRVR sera assujéti aux mêmes plafonds et seuil de retraits qu'un FRV.

Régime enregistré d'épargne-études FÉRIQUE (REÉÉ FÉRIQUE)

Les cotisations à un REÉÉ ne sont pas déductibles d'impôt mais peuvent être retirées en franchise d'impôt. La cotisation maximale par tout investisseur au titre d'un même bénéficiaire est de 50 000 \$. Une pénalité mensuelle de un pourcent (1 %) sera imposée pour toute cotisation excédentaire. Les cotisations versées à un REÉÉ peuvent donner droit à une subvention canadienne pour l'épargne-études (SCÉÉ) et à l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQÉÉ) qui sont payables directement au REÉÉ, sous réserve de certains plafonds. Le montant maximum de SCÉÉ pouvant être versé est de 500 \$ par année (ou 1 000 \$ s'il y a de l'espace inutilisé des années précédentes). Cependant, les familles à faible ou moyen revenu sont admissibles à (i) un pourcentage de subvention plus élevé (jusqu'à quarante pourcent (40 %) sur les premiers 500 \$ de cotisations, et (ii) une subvention annuelle maximale de 600 \$. Le maximum cumulatif de SCÉÉ pour la durée de vie du régime est de 7 200 \$. En ce qui concerne l'IQÉÉ, le montant de base maximum pouvant être versé est de 250 \$ par année (de plus, un montant de droits accumulés pendant les années précédentes peut s'ajouter au montant de base, jusqu'à concurrence de 250 \$ par année). Un montant additionnel allant jusqu'à 50 \$ par année peut être ajouté au montant de base pour les familles à faible ou moyen revenu. Le maximum cumulatif d'IQÉÉ pour la durée de vie du régime est de 3 600 \$ par bénéficiaire. Le budget fédéral 2017 propose l'adoption de règles anti-évitement spécifiques

aux REÉÉ dans le but de pénaliser le contribuable qui, notamment, fait l'acquisition de placements interdits ou exploite le REÉÉ dans le cadre d'une opération d'évitement. Une fois adoptées, ces nouvelles mesures s'appliqueront rétroactivement aux acquisitions ou opérations effectuées après le 22 février 2017.

Compte d'épargne libre d'impôt FÉRIQUE (CÉLI FÉRIQUE)

Les personnes admissibles peuvent verser des cotisations allant jusqu'à 5 000 \$ par année pour les années 2009 à 2012 et jusqu'à 5 500 \$ pour les années 2013 et 2014 dans un CÉLI. En 2015, la cotisation maximale annuelle est passée à 10 000 \$ pour revenir à 5 500 \$ depuis 2016. Une pénalité mensuelle de un pourcent (1 %) sera imposée pour toute cotisation excédentaire. Des règles anti-évitement spécifiques au CÉLI pénalisent le contribuable qui, notamment, verse intentionnellement une cotisation excédentaire, fait l'acquisition de placements interdits ou qui exploite le CÉLI dans le cadre d'une opération d'évitement. Ces cotisations ne sont pas déductibles du revenu aux fins de l'impôt, mais les revenus de placement gagnés dans le compte (intérêts, dividendes et gains en capital) ne sont pas imposables, même lors des retraits. Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés aux années suivantes indéfiniment. L'investisseur peut retirer de l'argent de son compte CÉLI en tout temps et à n'importe quelle fin.

Prélèvements automatiques des cotisations (PAC)

Ce programme vous permet d'investir une petite somme à intervalles périodiques. Pour bénéficier du mode de souscription par prélèvements automatiques, vous n'avez qu'à signer un formulaire de procuration par lequel vous autorisez le fiduciaire à retirer d'un compte bancaire à son nom, selon la fréquence choisie, le montant que vous aurez fixé, à la condition que le montant ne soit pas inférieur à 50 \$ par Fonds.

Programme de retraits systématiques (PRS)

Ce programme vous permet de faire des retraits systématiques à partir des comptes non enregistrés, de FERR, de FRV ou de FRVR, à condition d'avoir au moins 10 000 \$ dans votre compte lorsque vous débutez les retraits et que le montant de chaque retrait soit d'au moins 50 \$ par Fonds. Le montant sera déposé directement dans votre compte de banque une fois par mois, par trimestre, par semestre ou par année. Pour annuler ces retraits, il vous suffit d'aviser le fiduciaire par écrit.

N'oubliez pas que si vous effectuez des retraits systématiques supérieurs aux revenus de votre fonds, vous finirez par épuiser votre placement.

Frais

Le présent tableau est une liste des frais que vous pourrez devoir payer si vous investissez dans les Fonds FÉRIQUE. Il se peut que vous ayez à acquitter une partie de ces frais directement. Les Fonds FÉRIQUE peuvent devoir assumer une partie de ces frais ce qui réduira donc la valeur de votre placement dans ceux-ci. Gestion FÉRIQUE pourra, dans certains cas, renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion d'un Fonds et/ou absorber une partie ou la totalité des charges opérationnelles d'un Fonds. Gestion FÉRIQUE revoit et prend chaque année la décision d'assumer ces frais, à son gré, sans que les porteurs de parts en soient avisés.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion

Les frais de gestion devant être payés par les Fonds à Gestion FÉRIQUE sont versés en contrepartie des services de gestion quotidienne des Fonds et des services de liaison du gestionnaire avec les entreprises participant à la gestion des Fonds. Gestion FÉRIQUE paie les honoraires de mise en marché et de distribution des Fonds, les frais de bureaux, les coûts indirects se rapportant aux activités du gestionnaire, ainsi que les honoraires des gestionnaires de portefeuille des Fonds au moyen des frais de gestion que Gestion FÉRIQUE touche des Fonds. Les frais de gestion sont calculés et crédités quotidiennement et payés mensuellement. Chaque Fonds est tenu de verser les taxes applicables, incluant la TPS et la TVQ, sur les frais de gestion qu'il verse à Gestion FÉRIQUE.

Le gestionnaire étant une organisation à but non lucratif, les frais de gestion devant être payés par les Fonds à Gestion FÉRIQUE sont variables. Les frais de gestion sont composés des dépenses effectivement engagées par le gestionnaire et d'un montant qui permet à Gestion FÉRIQUE d'établir et de maintenir une réserve raisonnable aux fins de ses opérations.

Le gestionnaire ajuste les frais de gestion sur une base mensuelle en fonction des charges opérationnelles effectivement engagées par les Fonds de sorte que le ratio des frais de gestion (RFG : total des frais de gestion et des charges opérationnelles) reste généralement fixe durant l'année. Les frais de gestion varient d'un Fonds et d'une série à l'autre et correspondent à un pourcentage de la moyenne quotidienne de la valeur liquidative de chaque série.

Dans certains cas, Gestion FÉRIQUE pourra réduire les frais de gestion qu'assument certains porteurs de parts. Veuillez vous reporter à la section « Réduction sur les frais de gestion » pour plus de détails.

Un plafond limite a été établi relativement aux RFG pouvant être imputés aux Fonds. Gestion FÉRIQUE pourra modifier les frais de gestion à condition que toute modification ne pourra résulter en un RFG excédant le plafond limite.

Les plafonds limites des RFG, incluant les taxes applicables, sont les suivants :

Revenu Court Terme	0,75 %	Portefeuille Équilibré	1,50 %	Américain	1,65 %
Obligations	1,00 %	Portefeuille Croissance	2,00 %	Europe	1,75 %
Revenu Diversifié	1,70 %	Portefeuille Audacieux	2,00 %	Asie	1,75 %
Portefeuille Conservateur	1,25 %	Dividendes	1,50 %	Marchés Émergents	2,15 %
Portefeuille Pondéré	1,25 %	Actions	1,50 %	Mondial de Dividendes	1,75 %

Charges opérationnelles

Actuellement, chaque Fonds assume ses propres charges opérationnelles, y compris les frais de dépôt réglementaire, les frais de tenue de registre, les coûts reliés à la comptabilité et à l'évaluation des Fonds, les frais de garde, les frais du fiduciaire, les honoraires des auditeurs, des conseillers juridiques et autres professionnels, les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports de la direction et des états financiers annuels et semestriels, des prospectus, de la notice annuelle, des relevés et des renseignements communiqués aux porteurs de parts, ainsi que les taxes et impôts. Si un Fonds est offert en plus d'une série de parts, le gestionnaire répartit au prorata les charges opérationnelles communes entre les séries. Les charges qui sont spécifiques à une série sont attribuées à cette série.

Un plafond limite a été établi relativement aux ratios des frais de gestion (RFG : total des charges opérationnelles et frais de gestion) pouvant être imputés aux Fonds. Veuillez vous reporter à la section « Frais de gestion » pour plus de détails.

À partir du 1^{er} janvier 2019, pour chaque série des Fonds, Gestion FÉRIQUE assumera la totalité des charges opérationnelles à l'exception des charges ci-dessous (voir « frais de fonds ») en échange de frais d'administration (les « frais d'administration »)

Les frais d'administration, versés mensuellement à Gestion FÉRIQUE, correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de Fonds, calculé quotidiennement. Ces frais d'administration varient d'un Fonds et d'une série à l'autre.

Les frais d'administration peuvent, pour une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais engagés par Gestion FÉRIQUE relativement à la prestation de tels services aux Fonds. Le gestionnaire étant une organisation à but non lucratif, il devra ajuster les frais d'administration en fonction des charges effectivement engagées de temps à autre.

Les frais d'administration sont imputés en plus des frais de gestion et sont assujettis à la taxe de vente.

Les Fonds continueront d'assumer les coûts suivants (« frais des fonds ») :

- Les charges associées aux taxes de vente, et impôts ;
- Les frais de dépôt réglementaire ;
- les coûts liés à la conformité du Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement ; et
- les coûts qui pourraient être imposés sur les Fonds découlant des exigences réglementaires.

Les coûts liés à la conformité du Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement peuvent comprendre une rémunération annuelle, des jetons de présence, les primes d'assurances, la formation continue des membres du CEI, le remboursement de frais et dépenses des membres du Comité d'examen indépendant (« CEI »), ainsi que d'autres frais relatifs aux activités du CEI.

Actuellement, chaque membre du CEI reçoit une rémunération de 3 305 \$ (4 415 \$ pour le président) plus le remboursement des dépenses engagées pour chaque réunion du CEI à laquelle il assiste. Tous les frais reliés au CEI seront répartis entre les Fonds FÉRIQUE d'une manière jugée équitable et raisonnable pour les Fonds.

Chaque Fonds est également responsable des frais de courtage et des autres frais d'opérations de leur portefeuille respectif, y compris le coût des dérivés (notamment les contrats à terme de gré à gré) et des opérations sur devises, s'il y a lieu. Ces frais ne sont pas considérés comme des charges opérationnelles et ne sont, par conséquent, pas compris dans le RFG.

Frais payables par les Fonds (suite)

Investir dans d'autres OPC (Organismes de placement collectif)

Si un Fonds détient des titres d'un autre OPC :

- des frais payables par l'autre OPC viennent s'ajouter aux frais payables par le Fonds ;
- le Fonds n'est pas tenu de payer des frais de gestion ou des primes d'encouragement qui, pour une personne raisonnable, occasionneraient un dédoublement des frais payables par l'autre OPC pour le même service ;
- le Fonds n'est pas tenu de payer des frais d'achat ou de rachat relativement à ses achats ou rachats de titres d'un autre OPC si celui-ci est géré par Gestion FÉRIQUE, un membre de son groupe ou une personne qui a un lien avec Gestion FÉRIQUE ;
- le Fonds n'est pas tenu de payer des frais d'achat ou de rachat à l'égard de ses achats ou rachats de titres de l'autre OPC qui, pour une personne raisonnable, occasionneraient un dédoublement des frais payables par un investisseur dans le Fonds.

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition	Aucuns, si vous transigez par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, lequel est le placeur principal des Fonds
Frais de transfert	Aucuns, si vous transigez par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, lequel est le placeur principal des Fonds
Frais de rachat	Aucuns, si vous transigez par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, lequel est le placeur principal des Fonds
Frais d'un régime fiscal enregistré	Aucuns, si vous transigez par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, lequel est le placeur principal des Fonds
Frais d'opérations à court terme	<p>Si vous demandez le rachat ou substituez des parts des Fonds dans un délai de trente (30) jours suivant leur achat, Gestion FÉRIQUE pourra vous imputer des frais d'opérations à court terme jusqu'à concurrence de 2 % du produit du rachat des parts.</p> <p>L'objet de ces frais est de protéger les porteurs de parts en dissuadant les investisseurs d'acheter et de racheter des parts à répétition. Nous pouvons imposer les frais ou y renoncer dans d'autres cas appropriés, à notre gré. Pour savoir si les frais s'appliquent, les parts rachetées en premier seront celles qui auront été détenues depuis le plus longtemps. Pour établir si une opération à court terme est inappropriée, nous tiendrons compte de différents facteurs incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• les changements légitimes de la situation ou des intentions de placement de l'épargnant ;• les imprévus de nature financière ;• la nature du Fonds ;• les habitudes de négociation antérieures de l'épargnant. <p>Les frais d'opérations à court terme sont versés au Fonds. Ces frais sont déduits du montant des titres que vous faites racheter ou substituer ou sont imputés à votre compte et sont versés au Fonds. De plus amples renseignements figurent à la rubrique « Gouvernance des Fonds – Politiques et procédures relatives aux opérations excessives ou à court terme » de la notice annuelle des Fonds.</p>
Frais de courtage	Vous pourriez être tenu de payer des frais de courtage ou de transaction si vous achetez, rachetez, transférez ou convertissez des parts d'un Fonds par l'entremise d'un représentant et sa société autre que le placeur principal du Fonds. Ces frais feraient l'objet d'une négociation entre vous et votre représentant et seraient directement payables par vous.
Frais pour tout service facultatif	Aucuns, si vous transigez par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, lequel est le placeur principal des Fonds
Autres frais	Aucuns, si vous transigez par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE, lequel est le placeur principal des Fonds

Réductions sur les frais de gestion

Dans certains cas Gestion FÉRIQUE pourra réduire les frais de gestion qu'assument certains porteurs de parts. La décision de facturer des frais de gestion inférieurs aux frais habituels ou de réduire les frais d'un fonds dépend de divers facteurs, dont la taille du placement, le niveau prévu de l'activité du compte et le placement total du porteur de parts auprès de Gestion FÉRIQUE. En fait, ces porteurs de parts reçoivent une remise diminuant le montant des frais de gestion ou des charges opérationnelles qui s'appliquent à leurs unités. Gestion FÉRIQUE peut le faire en réduisant les frais de gestion imputés au Fonds ou le montant facturé à un Fonds pour certains frais et en faisant en sorte que le Fonds verse le montant de la réduction aux porteurs de parts sous forme de distribution. Il s'agit d'une distribution au titre des frais de gestion et des charges opérationnelles, laquelle remise est financée par Gestion FÉRIQUE et non par les Fonds. Gestion FÉRIQUE peut réduire ou augmenter le montant des distributions versées à certains porteurs de parts à l'occasion. Ces remises ou distributions n'ont aucun impact fiscal sur le Fonds ; le montant de chaque remise ou distribution consiste en un revenu pour le porteur de parts.

Programme de réduction sur les frais de gestion

Les participants qui rencontrent les critères d'admissibilité peuvent bénéficier d'une ristourne de dix points de base (10 pbs) sur les frais de gestion applicable à tous les Fonds FÉRIQUE, à l'exception du Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme (les « titres admissibles »).

Critères d'admissibilité au programme de réduction

À partir du 1^{er} juillet 2018, l'admissibilité au programme de réduction comportera deux critères :

- 1- La valeur marchande de l'investissement total dans les fonds FÉRIQUE, à l'exception du Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme, qu'un participant détient en propriété véritable, et/ou contrôle, directement ou indirectement (les « titres admissibles ») doit être d'au moins 1 000 000 \$ ET

- 2- La valeur marchande de l'investissement total dans les titres admissibles d'un foyer d'investisseurs doit être d'au moins 3 000 000 \$.

Un foyer d'investisseurs est un regroupement de comptes qui permet à un participant de jumeler à ses propres comptes les comptes de son(sa) conjoint(e), résidant à la même adresse que lui. Tous les types de compte (particuliers ou corporatifs) peuvent faire l'objet d'un regroupement, dans la mesure où ils sont détenus auprès d'un seul et même courtier. Vous devez aviser votre courtier de tous les comptes que vous désirez regrouper dans un foyer d'investisseurs.

Nous pourrions, à notre entière discrétion, apporter des modifications aux modalités du programme de réduction, notamment en augmentant ou réduisant les pourcentages de réduction de frais de gestion ou en modifiant les niveaux applicables ou les critères d'admissibilité. Nous vous donnerons toutefois un préavis écrit de 30 jours si nous mettons fin au programme de réduction, si nous augmentons les critères d'éligibilité de façon à mettre fin à votre éligibilité au programme de réduction ou si nous réduisons le pourcentage de réduction applicable à vos investissements dans un Fonds FÉRIQUE. Vous ne recevrez aucun préavis écrit à l'égard de tout autre changement, par exemple si vous cessez d'être éligible au programme de réduction en raison d'une demande de rachat ou d'une distribution composée de retour de capital.

Modalités de versement

Le montant de la réduction de frais de gestion sera calculé sur la base de la valeur marchande quotidienne de vos actifs investis dans les Fonds FÉRIQUE, à l'exception du Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme. La distribution ou la remise sur les frais de gestion sera effectuée une fois par trimestre civil. Elle sera automatiquement réinvestie dans des parts additionnelles de la même série des Fonds FÉRIQUE applicables.

Pour plus de renseignements quant au traitement fiscal de ces distributions et de ces remises sur les frais de gestion, veuillez vous référer à la section « Incidences fiscales générales pour les épargnants canadiens » de la notice annuelle ou veuillez consulter votre conseiller fiscal.

Incidences des frais

Les Fonds FÉRIQUE ne comportent pas de frais d'acquisition. Ainsi, vous ne payez pas de frais lorsque vous achetez, rachetez ou transférez des parts. Si vous achetez des parts des Fonds FÉRIQUE par l'entremise d'un courtier autre que le placeur principal, vous pourriez payer des frais qui feraient l'objet d'une négociation entre vous et ce courtier.

Changements dans les frais ou dépenses

La réglementation en valeurs mobilières prévoit que l'approbation des porteurs de parts des Fonds est requise lorsque la base de calcul des frais ou dépenses qui sont imputés au Fonds, ou qui le sont directement aux porteurs par le Fonds ou son gestionnaire relativement à la détention des titres du Fonds, est changée d'une façon qui pourrait entraîner une augmentation des charges imputées au Fonds ou aux porteurs. Toutefois, l'approbation n'est pas requise lorsque :

- le Fonds traite sans lien de dépendance avec la personne ou la société qui lui impute les frais ou les dépenses qui ont subit le changement ;
- le prospectus simplifié du Fonds indique que les porteurs de parts, bien qu'ils n'aient pas à approuver le changement, seront avisés au moins soixante (60) jours avant la date d'effet de tout changement qui pourrait entraîner une augmentation des charges du Fonds ; et
- cet avis aura effectivement été envoyé soixante (60) jours avant la date d'effet du changement.

Les Fonds donneront cet avis lorsqu'il y aura un changement de la base de calcul des frais ou des dépenses visé par ces dispositions.

Les Fonds ne peuvent pas augmenter les plafonds maximum des ratios des frais de gestion (RFG : total des charges opérationnelles et frais de gestion) imputés aux Fonds, tel que décrit sous la rubrique « Frais - Frais payables par les Fonds - Frais de gestion », sans l'approbation des porteurs de parts, même si ces augmentations résulteraient d'une augmentation des frais ou dépenses imposés aux Fonds par des tiers.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Le présent résumé suppose que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) et que, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la *Loi de l'impôt*), vous êtes résident du Canada, n'avez pas conclu un « contrat dérivé à terme » au sens donné à ce terme dans la *Loi de l'impôt* à l'égard des parts d'un Fonds et détenez des parts d'un Fonds en tant qu'immobilisations ou dans un régime enregistré. Ce résumé ne donne qu'une vue d'ensemble. Pour de plus amples renseignements fiscaux, voir la rubrique « Incidences fiscales générales pour les épargnants canadiens » de la notice annuelle des Fonds. Le résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt* et de son règlement d'application (le *règlement*), sur certaines propositions de modification de la *Loi de l'impôt* et du règlement qui ont été annoncées par le ministre des Finances du Canada avant la date des présentes ainsi que sur les pratiques administratives et les politiques de cotisation actuellement publiées de l'ARC. Le résumé n'aborde pas toutes les incidences fiscales possibles et n'est pas censé constituer un avis juridique ou fiscal à l'intention d'un investisseur quelconque. Les investisseurs devraient consulter leur propre conseiller concernant les incidences fiscales d'un placement dans un Fonds compte tenu de leur situation particulière.

Pour les parts détenues à l'intérieur d'un régime enregistré

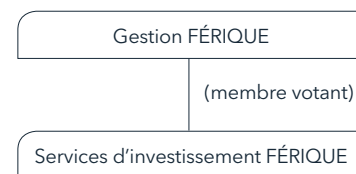
Lorsque vous détenez les parts d'un Fonds dans un REÉR, un CRI, un FERR, un FRV, un FRVR, un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), un REÉÉ ou un CÉLI, les distributions du Fonds et les gains en capital réalisés à la disposition de parts (y compris sur une substitution entre Fonds) ne sont généralement pas assujettis à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt*. Toutefois, en général, les retraits de ces régimes enregistrés (sauf dans le cas des contributions au REÉÉ et des contributions et des revenus gagnés du CÉLI) sont assujettis à l'impôt. Des règles anti-évitement spécifiques aux REÉR, FERR, REÉÉ et CÉLI, pénalisent le contribuable qui, notamment, verse intentionnellement une cotisation excédentaire, fait l'acquisition de

Rémunération du courtier

Gestion FÉRIQUE distribue les Fonds FÉRIQUE par l'entremise du réseau de représentants de Services d'investissement FÉRIQUE, une organisation à but non lucratif dont le seul membre votant est Gestion FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE paie une rémunération à Services d'investissement FÉRIQUE, le placeur principal des Fonds FÉRIQUE, à même les frais de gestion des Fonds, de sorte que vous n'assumez aucun coût direct. Cette rémunération est prévue dans une convention de distribution entre Gestion FÉRIQUE et Services d'investissement FÉRIQUE et permet à Services d'investissement FÉRIQUE d'assumer ses frais d'opérations (salaires, loyers, assurances, etc.) et de maintenir un excédent du fonds de roulement conforme à la réglementation.

Les Fonds FÉRIQUE ne comportent pas de frais d'acquisition, ni de frais de transfert, ni de frais de rachat, ni de frais de conversion, lorsque les investisseurs transigent par l'entremise du placeur principal. Il n'y a aucune commission de suivi sur les Fonds FÉRIQUE.

Services d'investissement FÉRIQUE, une entité créée par lettres patentes le 24 octobre 2006 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 24 juillet 2014, est inscrite au Québec auprès de l'Autorité des marchés financiers comme courtier en épargne collective et cabinet en planification financière depuis le 24 avril 2007.



Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Pour l'année civile terminée le 31 décembre 2017, Gestion FÉRIQUE a versé à Services d'investissement FÉRIQUE une somme totale au comptant (rémunération des courtiers et soutien à la commercialisation) représentant environ 28,1 % des frais de gestion payés par l'ensemble des Fonds FÉRIQUE à Gestion FÉRIQUE.

placements interdits ou qui exploite le REÉR, le FERR, le REÉÉ et le CÉLI dans le cadre d'une opération d'évitement.

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré en particulier.

Pour les parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré

Si vous détenez des parts d'un Fonds à l'extérieur d'un REÉR, d'un CRI, d'un FERR, d'un FRV, d'un FRVR, d'un RPDB, d'un REÉÉ, d'un CÉLI, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt le montant du revenu net et la partie imposable des gains en capital nets réalisés qui vous sont payés par le Fonds, ou qui deviennent payables, au cours de l'année, même si le montant payé ou payable est réinvesti dans des parts supplémentaires. Dans la mesure où les Fonds effectuent la désignation pertinente aux termes de la *Loi de l'impôt*, les distributions de gains en capital nets imposables réalisés, les dividendes imposables sur des actions de sociétés canadiennes imposables et le revenu de source étrangère d'un Fonds (ainsi que l'impôt étranger admissible au crédit pour impôt étranger) qui vous sont payés ou payables par le Fonds conserveront, dans les faits, leur nature entre vos mains et feront l'objet du traitement fiscal spécial applicable au revenu de cette nature. La nature des distributions que vous recevrez d'un Fonds au cours de l'année ne sera pas déterminée avec certitude avant la fin de l'année d'imposition.

Vous serez assujetti à l'impôt sur les distributions de revenu et de gains en capital nets d'un Fonds, même si le revenu et les gains en capital ont été accumulés par le Fonds ou réalisés par celui-ci avant votre acquisition de parts et même s'il en a été tenu compte dans le prix d'achat des parts. Si vous investissez dans un fonds avant une date de distribution, vous aurez à payer de l'impôt sur cette distribution, même si le fonds a gagné le montant avant que vous le déteniez. Par exemple, bon nombre des fonds versent leur plus importante distribution de revenu et de gains en capital, ou même

leur seule, en décembre. Si vous investissez dans un fonds tard dans l'année, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur ses gains de l'année entière.

Vous n'avez pas à payer d'impôt sur les distributions de capital (généralement, les distributions en excédent du revenu net du Fonds et de la tranche imposable des gains en capital nets réalisés du Fonds), mais de telles distributions viendront réduire le prix de base rajusté de vos parts du Fonds, sauf dans la mesure où elles représentent la tranche non imposable des gains en capital nets réalisés du Fonds. Toutefois, une distribution de capital que vous recevez en excédent du prix de base rajusté de vos parts dans le Fonds sera traitée comme un gain en capital que vous avez réalisé. La tranche non imposable qui vous est distribuée ne sera pas incluse dans votre revenu ni ne réduira le prix de base rajusté de vos parts.

Si vous disposez de vos parts, que ce soit par substitution (ou transfert), rachat ou autrement, vous réaliserez un gain en capital (ou subirez une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition, moins tout coût de disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté des parts. En règle générale, la moitié d'un gain en capital (appelé un « gain en capital imposable ») est incluse dans le calcul de votre revenu, et la moitié d'une perte en capital peut être déduite de vos gains en capital imposable. Si le

produit de disposition est payé en dollars américains, il devra être converti en dollars canadiens à la date de la disposition afin de calculer le produit de disposition aux fins de la *Loi de l'impôt*.

En règle générale, le prix de base rajusté global de vos parts dans un Fonds équivaut à ce qui suit :

- a) votre placement initial dans le Fonds ;
- b) plus le coût de tous les placements supplémentaires dans le Fonds ;
- c) plus les distributions réinvesties ;
- d) moins le capital remboursé dans toute distribution ;
- e) moins le prix de base rajusté de tout rachat antérieur.

Le prix de base rajusté d'une part correspond simplement au prix de base rajusté de la totalité de vos parts d'un Fonds divisé par le nombre total de ces parts. Si le coût d'une part d'un Fonds est acquitté en dollars américains, le coût d'achat doit être converti en dollars canadiens au moment de l'achat afin de calculer le prix de base rajusté des parts.

Vous pouvez avoir un impôt minimum de remplacement à acquitter sur les gains en capital (y compris les distributions de gains en capital réalisés).

Quels sont vos droits ?

La législation sur les valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif que vous pouvez exercer dans les deux (2) jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts,

par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu du Fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus de renseignements, veuillez vous reporter à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou consulter un conseiller juridique.

Renseignements supplémentaires

Points de service à la clientèle

Les points de service à la clientèle incluent le site Web (ferique.com), le numéro 514 788-6485 (région de Montréal), la ligne téléphonique sans frais 1 800 291-0337 (extérieur de Montréal) ainsi que l'accès aux représentants mobiles de Services d'investissement FÉRIQUE. Pour prendre rendez-vous, composez le 514 788-6485 (région de Montréal) ou le 1 800 291-0337 (extérieur de Montréal).

Restrictions en matière de placement

Restrictions applicables aux OPC gérés par un courtier

Parce qu'ils sont des OPC gérés par des courtiers, le Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme, le Fonds FÉRIQUE Europe et le Fonds FÉRIQUE Asie sont l'objet de certaines restrictions. Un Fonds géré par un courtier est un OPC dont le gestionnaire de portefeuille est un courtier gérant.

Étant donné que le gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme, Gestion d'actifs CIBC inc., est une filiale en propriété exclusive d'une entité qui constitue le principal actionnaire d'un courtier, le Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme est un fonds géré par un courtier. Étant donné que le gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Europe, Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc., est une filiale en propriété exclusive d'une entité qui constitue le principal actionnaire d'un courtier, le Fonds FÉRIQUE Europe est un fonds géré par un courtier. Étant donné que le gestionnaire de portefeuille du Fonds FÉRIQUE Asie, Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc., est une filiale en propriété exclusive d'une entité qui constitue le principal actionnaire d'un courtier, le Fonds FÉRIQUE Asie est un fonds géré par un courtier.

Gestion d'actifs CIBC inc., Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc. et Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc. ont adopté des politiques et procédures afin de s'assurer du respect des exigences des articles 4.1 et 4.2 du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissements par les Fonds FÉRIQUE pour lesquels ils agissent à titre de gestionnaires de portefeuille.

Obligations d'informations internationales

Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA »)

En vertu des obligations fiscales énoncées dans la loi américaine intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA »)* dans l'*Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux* et de la partie XVIII de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, les Fonds et le gestionnaire doivent fournir certains renseignements à l'*Agence du revenu du Canada (« ARC »)* concernant les porteurs de titres qui sont des résidents et des citoyens américains (compris les citoyens américains qui sont des résidents ou des citoyens canadiens) et certaines autres « personnes américaines » telles qu'elles sont définies dans l'*Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux* (à l'exception de certains régimes enregistrés comme les REER). En conséquence, certains porteurs de parts pourraient devoir fournir des renseignements au Fonds ou à leur courtier au sujet de leur citoyenneté, de leur résidence, et, le cas échéant, de leur numéro d'identification fiscal aux fins de l'impôt fédéral américain. L'ARC doit ensuite communiquer les informations obligatoires (comme le solde des comptes) à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis (« IRS »).

Norme commune de déclaration (« NCD »)

En outre, des obligations de diligence raisonnable et de déclaration d'information similaires à FATCA sont incluses dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* afin mettre en œuvre l'Accord multilatéral entre autorités compétentes et la Norme commune de déclaration de l'OCDE (la « NCD »). Cette norme prévoit la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements fiscaux applicables aux résidents de certains pays autres que le Canada ou les États-Unis. La NCD a pris effet au Canada depuis le 30 juin 2017, et les premiers échanges de renseignements se rapportant à des comptes financiers devraient débuter le 1^{er} mai 2018. Selon la NCD, les porteurs de parts devront fournir certains renseignements, y compris leur numéro d'identification fiscal, aux fins de cet échange de renseignements, à moins que leurs placements ne soit détenus dans le cadre de certains régimes enregistrés. L'ARC devra fournir ces renseignements aux pays qui sont parties à la NCD.

Pour de plus amples renseignements concernant les obligations d'informations internationales et leurs possibles conséquences sur vous et vos placements, veuillez consulter votre conseiller fiscal.

Comité d'examen indépendant

Le gestionnaire a mis sur pied le comité d'examen indépendant comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (Règlement 81-107). La charte du comité d'examen indépendant présente le mandat, les responsabilités et les fonctions de celui-ci. Aux termes de la charte, le comité d'examen indépendant examinera les questions relatives aux conflits d'intérêts que le gestionnaire lui aura soumises et fera une recommandation au gestionnaire ou, lorsque le Règlement 81-107 ou toute autre loi sur les valeurs mobilières l'exige, donnera son approbation relativement à ces questions. Les approbations peuvent également être données sous forme d'instructions permanentes. Le comité d'examen indépendant et le gestionnaire peuvent convenir que le comité exercera des fonctions supplémentaires. La charte prévoit que le comité d'examen indépendant n'est pas tenu de déterminer les questions relatives aux conflits d'intérêts que le gestionnaire devrait lui soumettre.

Votre approbation préalable ne sera pas sollicitée, mais vous recevrez un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours avant tout remplacement des auditeurs des Fonds ou avant qu'un Fonds procède à une réorganisation avec un autre OPC géré par Gestion FÉRIQUE ou à un transfert d'actifs à un tel OPC, pourvu que le comité d'examen indépendant du Fonds, dont le fonctionnement est conforme au Règlement 81-107, ait approuvé ces changements et, dans le dernier cas, que la réorganisation ou le transfert soit conforme à certains critères énoncés dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Pour de plus amples renseignements sur le comité d'examen indépendant, se reporter à la rubrique *Gouvernance des Fonds* de la notice annuelle.

Comité de surveillance des placements

Le rôle du comité de surveillance des placements est de veiller à la gestion efficace des Fonds FÉRIQUE, notamment à l'égard du suivi de la performance des gestionnaires de portefeuille.

Voici les noms et la municipalité de résidence des membres du comité de surveillance des placements :

Nom	Municipalité de résidence
Mme Maud Cohen	Montréal
M. Jean-Pierre Dumont	Outremont
Mme Fabienne Lacoste	Montréal
M. Louis Lizotte	Bromont
Mme Thi Hien Nguyen-Khac	Saint-Laurent
M. Jean-Pierre Sablé	Montréal
Mme Caroline Samson	Montréal
M. Gervais Soucy	Sherbrooke

B

INFORMATION PRÉCISE SUR CHACUN DES FONDS FÉRIQUE DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

Introduction

La section qui suit décrit plus amplement chaque Fonds qui fait l'objet du présent prospectus simplifié afin de vous aider à prendre une décision en matière de placement.

L'information commune à tous les Fonds est décrite ci-après. Vous devriez vous reporter à la présente section lorsque vous lisez la description d'un Fonds pour vous assurer que vous avez une information complète sur ce Fonds.

Admissibilité à des régimes enregistrés

Tous les Fonds FÉRIQUE sont admissibles à titre de placement pour les régimes enregistrés suivants : les REÉR, les FERR, les REÉÉ, les RPDB, les CRI, les FRV, les FRVR et les CÉLL.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Tous les Fonds peuvent se livrer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'accroître leur revenu, comme il est décrit sous la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE » de la Partie A du présent prospectus.

Dans le cas du prêt de titres, le Fonds prête des titres à des emprunteurs admissibles qui ont fourni des biens en garantie. Le Fonds conserve une exposition aux fluctuations de la valeur des titres prêtés tout en gagnant un revenu supplémentaire.

Dans le cas d'une opération de mise en pension, un Fonds vend des titres à un prix et s'engage à racheter les titres de la même partie à un prix fixe. Le Fonds conserve son exposition aux fluctuations de la valeur des titres en portefeuille, mais il gagne également un revenu pour sa participation à l'opération de mise en pension.

Dans le cas d'une opération de prise en pension, un Fonds achète des titres à un prix et convient de les revendre à la même partie à un prix supérieur. La différence entre le prix d'achat des titres pour le Fonds et le prix de vente fournit un revenu supplémentaire au Fonds.

Méthode de classification du risque de placement

La rubrique « Qui devrait investir dans ce fonds ? » de chaque Fonds FÉRIQUE décrit les types d'épargnants ou de portefeuilles auxquels un Fonds FÉRIQUE convient le mieux, compte tenu de leur tolérance au risque et de leur horizon de placement. Chaque Fonds est ainsi classé parmi l'une des catégories suivantes de risque en matière de placement : faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé. Le niveau de risque qu'un épargnant doit pouvoir tolérer afin d'investir dans un Fonds est donné à titre indicatif seulement.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont élaboré une méthode de classification du risque normalisée et obligatoire basée sur la volatilité antérieure du Fonds, que l'on mesure par l'écart-type du rendement mesuré sur 10 ans, comme unique indicateur du niveau de risque de placement d'un OPC.

Ainsi, tel que dicté par le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif et le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (« Règlement 81-102 »), le gestionnaire mesure le risque associé à un Fonds au moyen de l'écart-type des rendements mensuels sur les 10 dernières années. En ce qui concerne les Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans, le gestionnaire détermine le niveau de risque de ce Fonds en utilisant le rendement de l'indice de référence du Fonds pour combler l'information sur le rendement passé qui manque pour calculer l'écart type sur les 10 dernières années. La section « Description de l'indice de référence » décrit l'indice de référence utilisé pour évaluer le niveau de risque de chacun des Fonds dont l'historique de rendement est inférieur à 10 ans, et si le rendement d'un autre fonds mutuel est utilisé pour combler le rendement passé, une description brève de ce fonds mutuel sera fournie. Le gestionnaire vérifie au moins une fois par an si l'indice de référence utilisé pour chaque Fonds reste raisonnable.

La classification du risque de placement attribué à chaque Fonds est révisée au moins une fois l'an par le gestionnaire ainsi qu'en cas de modification importante de l'objectif et des stratégies de placement du Fonds.

Vous pouvez obtenir sans frais une copie de la méthodologie appliquée par le gestionnaire en appelant au 514 840-9206 (région de Montréal) ou sans frais au 1 888 259-7969 (extérieur de Montréal) ou en écrivant à Gestion FÉRIQUE au 1010, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 2N2 ou à l'adresse courriel info@ferique.com ou par télécopieur au 514 840-9216.

Détails du Fonds

Type de fonds	Marché monétaire canadien
Date de création	Série A: 16 août 1974
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme vise la conservation du capital et la maximisation du revenu. Le Fonds investit principalement dans des titres de marché monétaire dont des effets de commerce, des acceptations bancaires et des bons du Trésor des gouvernements.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille, Gestion d'actifs CIBC inc., prend en considération les conditions économiques et l'effet de celles-ci sur les taux d'intérêt dans le choix de ses placements. S'il prévoit que les taux d'intérêt augmenteront, il choisira des titres de courte échéance. Par contre, s'il estime que les taux d'intérêt diminueront, il choisira des titres dont l'échéance est plus longue. L'échéance des placements à taux fixe est d'au plus 12 mois. L'échéance des titres à taux variable est d'au plus cinq ans.

Les sommes d'argent sont principalement investies et réinvesties en effets de commerce, incluant du papier commercial adossé à des actifs parrainés par des banques à charte canadienne, et acceptations bancaires émises et garanties par les grandes corporations canadiennes et étrangères libellées en dollars canadiens. Les sommes d'argent peuvent également être investies dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux. De même, les titres de créance à court terme des municipalités et des corporations scolaires peuvent être acquis. Également, des sommes d'argent peuvent être investies dans le marché obligataire de gouvernements, d'agences ou de corporations canadiennes ou étrangères libellées en dollars canadiens, les certificats de placement d'institutions financières telles que les banques, les sociétés de fiducie et les caisses d'épargne et de crédit. Le Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 30 % de l'actif net du Fonds.

Les titres à court terme autorisés devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le DBRS* ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque associé aux obligations à faible cote ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, un porteur de parts détenait 24,57 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Revenu Court Terme.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance faible au risque et qui désirent investir à court terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux espèces ou quasi-espèces.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Veuillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes ; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	2,56 \$	8,08 \$	14,16 \$	32,23 \$

Au 31 décembre 2017

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

* Dominion Bond Rating Service

Détails du Fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Date de création	Série A: 16 août 1974
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Obligations vise la maximisation du rendement total par la combinaison de revenus élevés et l'appréciation du capital. Le Fonds investit et réinvestit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements ou des sociétés.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds est géré par deux gestionnaires de portefeuille qui ont des styles de gestion différents, soit Addenda Capital inc. (Addenda) qui gère environ 50 % du portefeuille et Baker Gilmore & Associés inc. (Baker Gilmore) qui gère environ 50 % du portefeuille (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds).

Cette répartition pourra varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des participants dans le Fonds.

La stratégie d'Addenda consiste à positionner le portefeuille par rapport aux conditions économiques en s'appuyant sur les facteurs suivants : la gestion de la durée du portefeuille par rapport à l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, la répartition des secteurs et le choix des titres à l'intérieur des secteurs du marché obligataire (obligations gouvernementales du Canada, de provinces, de municipalités, d'organismes supranationaux et de sociétés). Le gestionnaire peut également investir dans des obligations étrangères.

La stratégie de Baker Gilmore consiste à positionner le portefeuille par rapport aux conditions économiques en s'appuyant sur les facteurs suivants : la répartition des secteurs et le choix des titres à l'intérieur des secteurs du marché obligataire (obligations gouvernementales du Canada, de provinces, de municipalités, d'organismes supranationaux et de sociétés), et la gestion de la durée du portefeuille par rapport à l'indice. Le gestionnaire peut également investir dans des obligations étrangères.

Le Fonds est principalement investi et réinvesti dans des obligations, débetures, billets et autres titres émis et garantis quant au capital et aux intérêts par le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et municipaux ou par des organismes supranationaux ou toute corporation scolaire, société ou coopérative canadienne, titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires parrainées par une banque à charte canadienne, coupons détachés, certificats de placement, acceptations bancaires, fonds négociés en bourse ou autres titres équivalents. Les obligations et débetures émises ou garanties des gouvernements ou des corporations (incluant les titres adossés à des actifs et à des créances hypothécaires commerciales) provenant de pays développés libellés en devises de ces mêmes pays sont également permises. Le Fonds FÉRIQUE Obligations peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de l'actif net du Fonds.

Les obligations et débetures devront détenir une cote minimale BBB au moment de l'achat, telle qu'elle est définie par l'agence de notation de crédit Dominion Bond Rating Service Limited (« DBRS »), ou l'équivalent. Les obligations et débetures des gouvernements du Canada et des autres pays développés, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements, et des municipalités ne sont pas assujetties à cette limite qualitative.

Les gestionnaires de portefeuille peuvent aussi investir jusqu'à 10 % dans des titres à court terme. Les titres à court terme autorisés sont les espèces, les bons du Trésor des gouvernements canadiens et américains, les dépôts à terme et à demande, les effets de commerce incluant les acceptations bancaires et le papier commercial adossé à des actifs parrainés par une banque à charte canadienne, les certificats de placement et titres équivalents émis par des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des banques à charte ou caisses populaires canadiennes.

Les titres à court terme devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le DBRS ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés uniquement à des fins de couverture du risque de change des titres étrangers, dans leur devise locale. Seuls les contrats à terme de gré à gré sont permis pour couvrir le risque de change. Tous les autres produits dérivés sont interdits. Le Fonds utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Il est prévu que le Fonds s'engage dans des opérations fréquentes sur ses titres en portefeuille afin d'atteindre ses objectifs de placement, de sorte que le taux de rotation des titres en portefeuille pourrait dépasser les 70 % au cours d'une année. Un taux de rotation élevé peut influencer sur le rendement du Fonds, car plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours d'une année sont élevés et plus l'épargnant risque de toucher une distribution imposable au cours de cette même année.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé aux obligations à faible cote ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré détenait 40,33 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Obligations.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance faible au risque et qui désirent investir à moyen terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de base de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux titres à revenu fixe.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	7,89 \$	24,88 \$	43,61 \$	99,27 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Équilibré de revenu fixe mondial
Date de création	Série A: 2 mai 2016
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié vise à fournir un revenu et, dans une moindre mesure, une appréciation du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié mondialement, composé de titres à revenu fixe et de titres de participation. Le Fonds peut également investir dans des fonds négociés en Bourse (FNB).

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié vise à produire un portefeuille bien diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, de titres de participation, canadiens et mondiaux.

La stratégie de placement actuelle du Fonds propose un portefeuille cible à long terme composé de la façon suivante (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds) :

- Titres monétaires : 0 % à 10 %
- Titres de revenu fixe canadiens et étrangers (ou FNB ayant cette exposition) : 75 % à 95 %
- Titres de participation canadiens et étrangers (ou FNB ayant cette exposition) : 5 % à 15 %

De plus, le Fonds peut être investi dans des titres canadiens dans une proportion allant de 0 % à 70 %. Il n'y a pas de limite au contenu étranger du Fonds.

La pondération peut varier en fonction des fluctuations des marchés, des vues économiques du gestionnaire de portefeuille et des transactions des épargnants dans le Fonds.

La stratégie d'Addenda Capital inc. (Addenda)* repose sur les éléments clés suivants :

- Une analyse descendante exhaustive des variables macro-économiques mondiales et des marchés des capitaux qui sert à dégager des thèmes généraux en placement et des changements aux facteurs déterminants du marché. Les prévisions basées sur un horizon de 18 à 24 mois reflètent les attentes de rendement et de risque ainsi que des évaluations relatives ;
- Les changements à la répartition de l'actif, lorsque ces derniers sont effectués, cherchent à tirer parti des changements dynamiques de conditions de marché et/ou des évaluations tout en demeurant conscients des risques ;
- Les stratégies de placements en revenu fixe tirent profit des capacités exhaustives de recherche fondamentale du gestionnaire. L'approche dynamique en gestion de titres à revenu fixe englobe des sources diversifiées de valeur ajoutée incluant des prévisions sur l'évolution des taux d'intérêt et la capacité d'effectuer une analyse fondamentale relative de l'ensemble des émetteurs afin de déceler les meilleures opportunités d'investissement ;
- Les stratégies en titres de participation sont axées sur des analyses ascendantes approfondies ainsi que sur des évaluations de différentes industries, favorisant ainsi les titres ayant une croissance constante de revenus et de flux de trésorerie.

Le Fonds est principalement investi et réinvesti dans les catégories d'actifs suivantes : les obligations gouvernementales, les obligations corporatives, les obligations adossées à des actifs ou des créances, les obligations à rendement élevé et les obligations à rendement réel, les actions privilégiées, les obligations convertibles et les titres de participation incluant les actions ordinaires et les parts de fiducies de revenu.

Si le gestionnaire choisit d'investir dans des FNB, il doit investir dans des FNB dont les titres constituent des parts indicelles au sens de la réglementation en valeurs mobilières applicable. Le gestionnaire investira seulement dans des FNB qui lui procurent une exposition à des titres qui sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds. Le gestionnaire peut changer les FNB dans lesquels le Fonds effectue des placements en tout temps et une limite maximale de 75 % de l'actif net du Fonds a été fixée quant à la pondération dans les FNB dans lesquels le Fonds peut investir.

Les titres à court terme autorisés sont les espèces, les bons du Trésor des gouvernements canadiens ou du G7, les dépôts à terme et à demande, les effets de commerce, incluant les acceptations bancaires et le papier commercial adossé à des actifs parrainés par une banque à charte canadienne, les certificats de placement et les titres équivalents émis par des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des banques à charte ou caisses populaires.

Les titres à court terme devront détenir une cote minimale de « R-1 Low », telle qu'elle est définie par le DBRS ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés qu'à des fins de couverture du risque de change des titres étrangers, dans leur devise locale. Seuls les contrats à terme de gré à gré sont permis pour couvrir le risque de change. Tous les autres produits dérivés sont interdits. Le Fonds utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actifs investis dans ces opérations. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres » à la page 4.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

* Avec le sous-gestionnaire de portefeuille Allianz Global Investors U.S. LLC

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque lié à la répartition d'actifs ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux obligations à faible cote ;
- risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la concentration ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré détenait 51,88 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié et le Portefeuille FÉRIQUE Croissance en détenait 11,26 %.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance faible à moyenne au risque et qui désirent investir à moyen ou long terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de base de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux titres à revenu fixe.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Description de l'indice de référence

Gestion FÉRIQUE estime que le niveau de risque du Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié est faible à moyen. La méthode utilisée pour déterminer ce niveau de risque est la méthode normalisée basée sur l'écart-type sur les 10 dernières années du Fonds. Puisque le Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé le rendement de l'indice de référence du Fonds pour combler l'information sur le rendement passé. L'indice de référence du Fonds utilisé pour établir le niveau de risque du Fonds reflète le rendement d'un portefeuille cible investi à 30 % dans l'indice Obligataire global à court terme FTSE TMX Canada, à 60 % dans l'indice Barclays Global Aggregate (couvert CAD) et à 10 % dans l'indice Dow Jones Canada Select Dividend.

Veuillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 15 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes ; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	9,74 \$	30,70 \$	53,81 \$	122,48 \$

Au 31 décembre 2017

Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien à revenu fixe
Date de création	Série A : 20 juin 2017
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Portefeuille FÉRIQUE Conservateur (le Fonds) vise à procurer un revenu de placement et, dans une moindre mesure, une appréciation de capital, par une politique de diversification des investissements entre différents types de placements. Le Fonds investit principalement dans des fonds communs de placement qui sont exposés aux marchés des titres obligataires, des titres de marché monétaire, et dans une moindre mesure, des actions canadiennes et des actions étrangères.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds vise à produire un portefeuille bien diversifié composé principalement de titres de revenu fixe canadiens et étrangers, et dans une moindre mesure, de titres de participation canadiens et étrangers.

La stratégie de placement actuelle du Fonds propose un portefeuille cible à long terme composé de la façon suivante entre les catégories d'actif (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds) :

- Fonds de titres à revenu fixe et titres de marché monétaire : 85 %
- Fonds de titres de participation : 15 %

L'exposition maximale aux titres étrangers est d'environ 25 %.

Cette pondération peut varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des épargnants dans le Fonds. Les pondérations des catégories d'actifs sont vérifiées mensuellement. Un rééquilibrage s'effectue lorsque les balises prédéterminées par le gestionnaire de portefeuille du Fonds sont dépassées.

Le Fonds investit principalement dans des unités de fonds sous-jacents administrés par le gestionnaire ou par des tiers lui permettant ainsi d'obtenir l'exposition prévue aux différentes catégories d'actif.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, Gestion FÉRIQUE est responsable de l'allocation de l'actif entre les catégories d'actif. Il peut à son gré, afin de maximiser le potentiel d'atteinte des objectifs du Fonds, choisir les fonds sous-jacents des différentes catégories d'actif, changer la répartition de l'actif entre eux, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Les critères suivants sont pris en considération au moment de répartir l'actif du Fonds entre les fonds sous-jacents : l'exposition à la catégorie d'actif prévue à la politique de placement, le rendement et le niveau de risque attendu, ainsi que les frais. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment d'acquisition, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents, ainsi que le marché monétaire, sont gérés par des gestionnaires de portefeuille qui utilisent des stratégies qui leurs sont propres lorsqu'ils sélectionnent des titres.

Certains fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit permettent l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tel que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, pourvu que l'utilisation de ces instruments dérivés soit compatible avec les objectifs de placement des fonds sous-jacents et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer leur rendement, les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit peuvent conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec leur objectif de

placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les fonds sous-jacents n'investiront pas plus de 50 % de leur actif net dans de telles opérations. À cet égard, ils doivent recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actifs investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux Fonds sous-jacents ;
- risque lié à la répartition de l'actif ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux obligations à faible cote ;
- risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la concentration ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 59,86 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Obligations et jusqu'à 10,03 % dans le Fonds FÉRIQUE Dividendes. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la concentration » à la page 2 pour obtenir la description de ce risque.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance faible au risque et qui désirent investir à moyen ou long terme. Il peut aussi être utilisé par les investisseurs qui recherchent de la diversification à l'intérieur d'un seul portefeuille.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Description de l'indice de référence

Gestion FÉRIQUE estime que le niveau de risque du Portefeuille FÉRIQUE Conservateur est faible. La méthode utilisée pour déterminer ce niveau de risque est la méthode normalisée basée sur l'écart-type sur les 10 dernières années du Fonds. Puisque le Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé le rendement de l'indice de référence du Fonds pour combler l'information sur le rendement passé. L'indice de référence du Fonds utilisé pour établir le niveau de risque du Fonds reflète le rendement d'un portefeuille cible investi à 15 % dans l'indice des bons du trésor à 91 jours FTSE TMX Canada, à 60 % dans l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, à 10 % dans l'indice S&P/TSX composé dividendes, à 5 % dans l'indice MSCI Monde Ex-Canada (en dollars canadiens) et à 10 % dans l'indice composé à 30 % de l'indice obligataire global à court terme FTSE TMX Canada, à 60 % de l'indice Barclays Global

Aggregate (couvert CAD) et à 10% de l'indice Dow Jones Canada Select Dividend.

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes ; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	8,10 \$	25,53 \$	44,74 \$	101,85 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien à revenu fixe
Date de création	Série A: 1 ^{er} octobre 2009
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Portefeuille FÉRIQUE Pondéré (le Fonds) vise à maximiser le revenu de placement et, dans une moindre mesure, procurer une appréciation de capital à long terme par une politique de diversification des investissements entre les différents types de placement. Le Fonds investit principalement dans des fonds communs de placement qui sont exposés aux marchés des titres obligataires, des actions canadiennes et étrangères et des titres de marché monétaire.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds vise à produire un portefeuille bien diversifié composé principalement de titres à revenu fixe canadiens et étrangers et de titres de participation canadiens et étrangers.

La stratégie de placement actuelle du Fonds propose un portefeuille cible à long terme composé de la façon suivante entre les catégories d'actif (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds) :

- Fonds de titres à revenu fixe et titres de marché monétaire 70 %
- Fonds de titres de participation 30 %

L'exposition maximale aux titres étrangers est d'environ 30 %.

Cette pondération peut varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des épargnants dans le Fonds. Les pondérations des catégories d'actifs sont vérifiées mensuellement. Un rééquilibrage s'effectue lorsque les balises prédéterminées par le gestionnaire de portefeuille du Fonds sont dépassées.

Le Fonds investit principalement dans des unités de fonds sous-jacents administrés par le gestionnaire ou par des tiers lui permettant ainsi d'obtenir l'exposition prévue aux différentes catégories d'actif.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, Gestion FÉRIQUE est responsable de l'allocation de l'actif entre les catégories d'actif. Il peut à son gré, afin de maximiser le potentiel d'atteinte des objectifs du Fonds, choisir les fonds sous-jacents des différentes catégories d'actif, changer la répartition de l'actif entre eux, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Les critères suivants sont pris en considération au moment de répartir l'actif du Fonds entre les fonds sous-jacents : l'exposition à la catégorie d'actif prévue à la politique de placement, le rendement et le niveau de risque attendu, ainsi que les frais. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment d'acquisition, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents, ainsi que le marché monétaire, sont gérés par des gestionnaires de portefeuille qui utilisent des stratégies qui leur sont propres lorsqu'ils sélectionnent des titres.

Certains fonds sous-jacents, dans lesquels le Fonds investit, permettent l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, pourvu que l'utilisation de ces instruments dérivés soit compatible avec les objectifs de placement des fonds sous-jacents et conforme aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer leur rendement, les fonds sous-jacents, dans lesquels le Fonds investit, peuvent conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, qui sont compatibles avec leur

objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les fonds sous-jacents n'investiront pas plus de 50 % de leur actif net dans de telles opérations. À cet égard, ils doivent recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actifs investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux Fonds sous-jacents ;
- risque lié à la répartition de l'actif ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux obligations à faible cote ;
- risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la concentration ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 50,16 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Obligations, jusqu'à 10,40 % dans le Fonds FÉRIQUE Mondial de dividendes, jusqu'à 10,36 % dans le Fonds FÉRIQUE Dividendes, jusqu'à 10,27 % dans le Fonds FÉRIQUE Actions, et jusqu'à 10,07 % dans le Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la concentration » à la page 2 pour obtenir la description de ce risque.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance faible à moyenne au risque et qui désirent investir à moyen ou long terme. Il peut aussi être utilisé par les investisseurs qui recherchent de la diversification à l'intérieur d'un seul portefeuille.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Description de l'indice de référence

Gestion FÉRIQUE estime que le niveau de risque du Portefeuille FÉRIQUE Pondéré est faible à moyen. La méthode utilisée pour déterminer ce niveau de risque est la méthode normalisée basée sur l'écart-type sur les 10 dernières années du Fonds. Puisque le Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé le rendement de l'indice de référence du Fonds pour combler l'information sur le rendement passé. L'indice de référence du Fonds utilisé pour établir le niveau de risque du Fonds reflète le rendement d'un portefeuille cible investi à 10 % dans l'indice des bons du trésor à 91 jours FTSE TMX Canada, à 50 % dans l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, à 10 % dans l'indice S&P/TSX composé dividendes, à 10 % dans l'indice S&P/TSX composé, à 10 % dans

l'indice MSCI Monde ex-Canada (en dollars canadiens) et à 10 % dans l'indice de référence constitué à 30 % de l'indice obligataire global à court terme FTSE TMX Canada, à 60 % de l'indice Barclays Global Aggregate (couvert CAD) et à 10 % de l'indice Dow Jones Canada Select Dividend.

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes ; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	9,64 \$	30,37 \$	53,24 \$	121,19 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien neutre
Date de création	Série A : 29 août 1980
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré (le Fonds) vise à maximiser le gain en capital à long terme par une politique de diversification des investissements entre les différents types de placement. Le Fonds investit principalement dans des fonds communs de placement qui sont exposés aux marchés des titres obligataires, des actions canadiennes et étrangères et des titres de marché monétaire.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds vise à produire un portefeuille bien diversifié composé principalement de titres à revenu fixe canadiens et étrangers et de titres de participation canadiens et étrangers.

La stratégie de placement actuelle du Fonds propose un portefeuille cible à long terme composé de la façon suivante entre les catégories d'actif (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds) :

- Fonds de titres à revenu fixe et titres de marché monétaire 40 %
- Fonds de titres de participation 60 %

L'exposition maximale aux titres étrangers est d'environ 50 %.

Cette pondération peut varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des épargnants dans le Fonds. Les pondérations des catégories d'actifs sont vérifiées mensuellement. Un rééquilibrage s'effectue lorsque les balises prédéterminées par le gestionnaire de portefeuille du Fonds sont dépassées.

Le Fonds investit principalement dans des unités de fonds sous-jacents administrés par le gestionnaire ou par des tiers lui permettant ainsi d'obtenir l'exposition prévue aux différentes catégories d'actif.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, Gestion FÉRIQUE est responsable de l'allocation de l'actif entre les catégories d'actif. Il peut à son gré, afin de maximiser le potentiel d'atteinte des objectifs du Fonds, choisir les fonds sous-jacents des différentes catégories d'actif, changer la répartition de l'actif entre eux, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Les critères suivants sont pris en considération au moment de répartir l'actif du Fonds entre les fonds sous-jacents : l'exposition à la catégorie d'actif prévue à la politique de placement, le rendement et le niveau de risque attendu, ainsi que les frais. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment d'acquisition, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents, ainsi que le marché monétaire, sont gérés par des gestionnaires de portefeuille qui utilisent des stratégies qui leur sont propres lorsqu'ils sélectionnent des titres.

Certains fonds sous-jacents, dans lesquels le Fonds investit, permettent l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, pourvu que l'utilisation de ces instruments dérivés soit compatible avec les objectifs de placement des fonds sous-jacents et conforme aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer leur rendement, les fonds sous-jacents, dans lesquels le Fonds investit, peuvent conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, qui sont compatibles avec leur objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes

en valeurs mobilières. Les fonds sous-jacents n'investiront pas plus de 50 % de leur actif net dans de telles opérations. À cet égard, ils doivent recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actifs investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux Fonds sous-jacents ;
- risque lié à la répartition de l'actif ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux obligations à faible cote ;
- risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la concentration ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 31,67 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Obligations, jusqu'à 15,36 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Dividendes, jusqu'à 10,24 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Actions, jusqu'à 15,25 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Américain et jusqu'à 10,96 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Europe. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la concentration » à la page 2 pour obtenir la description de ce risque.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance faible à moyenne au risque et qui désirent investir à moyen ou long terme. Il peut aussi être utilisé par les investisseurs qui recherchent de la diversification à l'intérieur d'un seul portefeuille.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Veuillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative

courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	11,07 \$	34,90 \$	61,17 \$	139,24 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique «Frais» à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial actions
Date de création	Série A : 20 février 2014
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Portefeuille FÉRIQUE Croissance (le Fonds) vise à maximiser la croissance à long terme du capital par une politique de diversification des investissements entre les différents types de placement. Le Fonds investit principalement dans des fonds communs de placement qui sont exposés aux marchés des actions canadiennes et étrangères, des titres obligataires et des titres de marché monétaire.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds vise à produire un portefeuille bien diversifié composé principalement de titres de participation canadiens et étrangers et de titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

La stratégie de placement actuelle du Fonds propose un portefeuille cible à long terme composé de la façon suivante (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds) :

- Fonds de titres à revenu fixe et titres de marché monétaire 30 %
- Fonds de titres de participation 70 %

L'exposition maximale aux titres étrangers est d'environ 65 %.

Cette pondération peut varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des épargnants dans le Fonds. Les pondérations des catégories d'actifs sont vérifiées mensuellement. Un rééquilibrage s'effectue lorsque les balises prédéterminées par le gestionnaire de portefeuille du Fonds sont dépassées.

Le Fonds investit principalement dans des unités de fonds sous-jacents administrés par le gestionnaire ou par des tiers lui permettant ainsi d'obtenir l'exposition prévue aux différentes catégories d'actif.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds, Gestion FÉRIQUE, est responsable de l'allocation de l'actif entre les catégories d'actif. Il peut à son gré, afin de maximiser le potentiel d'atteinte des objectifs du Fonds, choisir les fonds sous-jacents des différentes catégories d'actif, changer la répartition de l'actif entre eux, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Les critères suivants sont pris en considération au moment de répartir l'actif du Fonds entre les fonds sous-jacents : l'exposition à la catégorie d'actif prévue à la politique de placement, le rendement et le niveau de risque attendu, ainsi que les frais. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment d'acquisition, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents, ainsi que le marché monétaire, sont gérés par des gestionnaires de portefeuille qui utilisent des stratégies qui leur sont propres lorsqu'ils sélectionnent des titres.

Certains fonds sous-jacents, dans lesquels le Fonds investit, permettent l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, pourvu que l'utilisation de ces instruments dérivés soit compatible avec les objectifs de placement des fonds sous-jacents et conforme aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer leur rendement, les fonds sous-jacents, dans lesquels le Fonds investit, peuvent conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, qui sont compatibles avec leur objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes

en valeurs mobilières. Les fonds sous-jacents n'investiront pas plus de 50 % de leur actif net dans de telles opérations. À cet égard, ils doivent recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actifs investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux Fonds sous-jacents ;
- risque lié à la répartition de l'actif ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux obligations à faible cote ;
- risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la concentration ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 24,25 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Obligations, jusqu'à 20,11 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Actions, jusqu'à 20,09 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Américain et jusqu'à 15,45 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Europe. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la concentration » à la page 2 pour obtenir la description de ce risque.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance faible à moyenne au risque et qui désirent investir à moyen ou long terme. Il peut aussi être utilisé par les investisseurs qui recherchent de la diversification à l'intérieur d'un seul portefeuille.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre conseiller et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement ».

Description de l'indice de référence

Gestion FÉRIQUE estime que le niveau de risque du Portefeuille FÉRIQUE Croissance est faible à moyen. La méthode utilisée pour déterminer ce niveau de risque est la méthode normalisée basée sur l'écart-type sur les 10 dernières années du Fonds. Puisque le Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé le rendement de l'indice de référence du Fonds pour combler l'information sur le rendement passé. L'indice de référence du Fonds utilisé pour établir le niveau de risque du Fonds reflète le rendement d'un portefeuille cible investi à 1 % dans l'indice des bons du trésor à 91 jours FTSE TMX Canada, à 24 % dans l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, à 20 % dans l'indice composé S&P/TSX, à 20 % dans l'indice S&P 500 (en dollars canadiens), à 15 % dans l'indice

MSCI Europe (en dollars canadiens), à 10 % dans l'indice MSCI Asie Pacifique tous pays (en dollars canadiens), à 5 % dans l'indice MSCI Marchés Émergents (en dollars canadiens) et à 5 % dans l'indice de référence constitué à 30 % de l'indice obligataire global à court terme FTSE TMX Canada, à 60 % de l'indice Barclays Global Aggregate (couvert CAD) et à 10 % de l'indice Dow Jones Canada Select Dividend.

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes ; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	11,58 \$	36,51 \$	64,00 \$	145,68 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial actions
Date de création	Série A: 20 juin 2017
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels sont de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Portefeuille FÉRIQUE Audacieux (le Fonds) vise à maximiser la croissance à long terme du capital par une politique de diversification des investissements entre les différents types de placements. Le Fonds investit principalement dans des fonds communs de placement qui sont exposés aux marchés des actions canadiennes et étrangères, et dans une moindre mesure, aux marchés des titres obligataires et des titres de marché monétaire.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds vise à produire un portefeuille bien diversifié composé principalement de titres de participation canadiens et étrangers, et dans une moindre mesure, des titres de revenu fixe canadiens et étrangers.

La stratégie de placement actuelle du Fonds propose un portefeuille cible à long terme composé de la façon suivante entre les catégories d'actif (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds) :

- Fonds de titres à revenu fixe et titres de marché monétaire : 15 %
- Fonds de titres de participation : 85 %

L'exposition maximale aux titres étrangers est d'environ 75 %.

Cette pondération peut varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des épargnants dans le Fonds. Les pondérations des catégories d'actifs sont vérifiées mensuellement. Un rééquilibrage s'effectue lorsque les balises prédéterminées par le gestionnaire de portefeuille du Fonds sont dépassées.

Le Fonds investit principalement dans des unités de fonds sous-jacents administrés par le gestionnaire ou par des tiers lui permettant ainsi d'obtenir l'exposition prévue aux différentes catégories d'actif.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds est responsable de l'allocation de l'actif entre les catégories d'actif. Il peut à son gré, afin de maximiser le potentiel d'atteinte des objectifs du Fonds, choisir les fonds sous-jacents des différentes catégories d'actif, changer la répartition de l'actif entre eux, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres.

Les critères suivants sont pris en considération au moment de répartir l'actif du Fonds entre les fonds sous-jacents : l'exposition à la catégorie d'actif prévue à la politique de placement, le rendement et le niveau de risque attendu, ainsi que les frais. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, notamment d'acquisition, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Les fonds sous-jacents, ainsi que le marché monétaire, sont gérés par des gestionnaires de portefeuille qui utilisent des stratégies qui leurs sont propres lorsqu'ils sélectionnent des titres.

Certains fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit permettent l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tel que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, pourvu que l'utilisation de ces instruments dérivés soit compatible avec les objectifs de placement des fonds sous-jacents et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer leur rendement, les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit peuvent conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec leur objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs

mobilières. Les fonds sous-jacents n'investiront pas plus de 50 % de leur actif net dans de telles opérations. À cet égard, ils doivent recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actifs investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux Fonds sous-jacents ;
- risque lié à la répartition de l'actif ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux obligations à faible cote ;
- risque associé aux titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la concentration ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 24,99 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Actions, jusqu'à 24,89 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Américain, jusqu'à 15,00 % dans le Fonds FÉRIQUE Europe et jusqu'à 10,03 % de son actif net dans le Fonds FÉRIQUE Asie. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la concentration » à la page 2 pour obtenir la description de ce risque.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne au risque et qui désirent investir à long terme. Il peut aussi être utilisé par les investisseurs qui recherchent de la diversification à l'intérieur d'un seul portefeuille.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre conseiller et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement ».

Description de l'indice de référence

Gestion FÉRIQUE estime que le niveau de risque du Portefeuille FÉRIQUE Audacieux est moyen. La méthode utilisée pour déterminer ce niveau de risque est la méthode normalisée basée sur l'écart-type sur les 10 dernières années du Fonds. Puisque le Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé le rendement de l'indice de référence du Fonds pour combler l'information sur le rendement passé. L'indice de référence du Fonds utilisé pour établir le niveau de risque du Fonds reflète le rendement d'un portefeuille cible investi à 1 % dans l'indice des bons du trésor à 91 jours FTSE TMX Canada, à 9 % dans l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, à 25 % dans l'indice S&P/TSX composé, à 25 % dans l'indice S&P 500 (en dollars canadiens), à 15 % dans l'indice MSCI Europe (en dollars canadiens), à 10 % dans l'indice MSCI Asie Pacifique tous pays

(en dollars canadiens), à 10 % dans l'indice MSCI Marchés Émergents (en dollars canadiens) et à 5 % dans l'indice de référence constitué à 30 % de l'indice obligataire global à court terme FTSE TMX Canada, à 60 % de l'indice Barclays Global Aggregate (couvert CAD) et à 10 % de l'indice Dow Jones Canada Select Dividend.

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 16 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes ; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	11,69 \$	36,84 \$	64,57 \$	146,97 \$

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes de dividendes et de revenu
Date de création	Série A : 1 ^{er} octobre 2009
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Dividendes vise à atteindre un équilibre entre un revenu de dividendes élevé et une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes qui procurent des dividendes.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant le droit de vote.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille Gestion de placements Lincluden (Lincluden) a une philosophie d'investissement fondée sur la recherche de valeur.

L'équipe croit qu'il y a des inefficacités à court et à moyen termes dans le marché boursier et que celles-ci sont une opportunité d'identifier des compagnies ne se transigeant pas à leur valeur réelle. La combinaison d'une analyse quantitative et qualitative rigoureuse permet à l'équipe d'identifier les compagnies qui se transigent à un escompte important. L'équipe croit que les flux de trésorerie dégagés sont déterminants afin de permettre à une compagnie de croître.

Les sommes d'argent sont principalement investies et réinvesties dans toutes les catégories d'actions ordinaires de corporations canadiennes inscrites à une bourse, en obligations convertibles, en actions privilégiées, en droits, en fiducie de revenu, fonds négociés en bourse et en bons de souscription.

Le Fonds peut investir dans des titres d'émetteurs étrangers selon un pourcentage qui variera à l'occasion mais qui ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de l'actif net du Fonds.

Une corporation canadienne se définit généralement comme une compagnie pouvant être incluse dans un indice de référence sur le marché canadien, avoir son siège social ou sa principale place d'affaires au Canada ou être transigée principalement sur une bourse ou un marché canadien.

Le gestionnaire de portefeuille peut aussi investir jusqu'à 10 % de l'actif net du Fonds dans des titres à court terme.

Les titres à court terme autorisés sont les espèces, les bons du Trésor des gouvernements canadiens, les dépôts à terme et à demande, les effets de commerce incluant les acceptations bancaires et le papier commercial adossé à des actifs parrainé par une banque à charte canadienne, les certificats de placement et titres équivalents émis par des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des banques à charte ou caisses populaires.

Les titres à court terme devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le DBRS ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tel que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises. Si le Fonds décide dans le futur d'utiliser des instruments dérivés, il pourra utiliser ces instruments à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. Ainsi, le Fonds pourra utiliser ces instruments pour se protéger contre certains risques de placement, tels que les fluctuations des cours des monnaies et des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers. Il pourra également investir dans ces instruments à d'autres fins, par exemple afin de participer à différents marchés financiers ou pour faciliter les opérations de portefeuille

ou en réduire les coûts. Il utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Gestion FÉRIQUE veillera à ce que le gestionnaire de portefeuille du Fonds soit inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés lorsque le Fonds prévoit d'utiliser, dans le court terme, des instruments dérivés pour la première fois. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré détenait 55,59 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Dividendes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne au risque et qui désirent investir à moyen ou long terme. Il s'adresse aussi aux investisseurs qui cherchent à obtenir un revenu de dividendes et la possibilité de plus-value du capital. Il peut aussi être utilisé comme élément de la partie d'un portefeuille de placements diversifié qui est réservé aux titres de participation.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Description de l'indice de référence

Gestion FÉRIQUE estime que le niveau de risque du Fonds FÉRIQUE Dividendes est moyen. La méthode utilisée pour déterminer ce niveau de risque est la méthode normalisée basée sur l'écart-type sur les 10 dernières années du Fonds. Puisque le Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé le rendement de l'indice de référence du Fonds pour combler l'information sur le rendement passé. L'indice de référence du Fonds utilisé pour établir le niveau de risque du Fonds est l'indice S&P/TSX composé dividendes.

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courantes. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes ; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes
Date de création	Série A: 16 août 1974
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Actions vise à maximiser le rendement total par l'appréciation du capital plutôt que par la maximisation des revenus. La valeur du capital est donc variable, et l'horizon est à long terme. À cet effet, le portefeuille se compose essentiellement d'actions ordinaires de toutes classes et catégories.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds est géré par deux gestionnaires de portefeuille qui ont recours à des stratégies différentes, soit Gestion de placements Connor, Clark & Lunn (CC&L) qui gère environ 60 % du portefeuille et Société de placements Franklin Templeton (Franklin Templeton) qui gère environ 40 % du portefeuille (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds).

Cette répartition pourra varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des participants dans le Fonds.

Le gestionnaire de portefeuille Franklin Templeton utilise un processus de sélection qui vise à repérer des entreprises de grande qualité et bien gérées qui ont un parcours jalonné de succès et qui affichent un modèle de gestion durable. L'équipe croit que ces entreprises sont en mesure de procurer des bénéfices soutenus et une croissance des dividendes et, par ricochet, une appréciation du cours des actions. L'approche est essentiellement axée sur la recherche et met l'accent sur le rendement supérieur des capitaux propres, la santé financière et les évaluations intéressantes, ainsi que sur les produits d'exploitation constants et supérieurs à la moyenne et la croissance des bénéfices et des flux de trésorerie sur l'ensemble du cycle.

L'approche du gestionnaire de portefeuille CC&L consiste à identifier les occasions qui découlent des différences entre les résultats de ses analyses fondamentales et les attentes actuelles du marché. Les analyses macro-économique et ascendante détaillée sont utilisées afin d'ajuster les positionnements sectoriels et de capitalisation.

Les sommes d'argent sont principalement investies et réinvesties dans toutes les catégories d'actions ordinaires de corporations canadiennes inscrites à une bourse, en obligations convertibles, en actions privilégiées, en droits, en fiducie de revenu, fonds négociés en bourse et en bons de souscription. Le Fonds FÉRIQUE Actions n'investit pas dans des titres de corporations étrangères.

Une corporation canadienne se définit généralement comme une compagnie pouvant être incluse dans un indice de référence sur le marché canadien, avoir son siège social ou sa principale place d'affaires au Canada ou être négociée principalement sur une bourse ou un marché canadien.

Les gestionnaires de portefeuille peuvent aussi investir jusqu'à 10 % dans des titres à court terme. Les titres à court terme autorisés sont les espèces, les bons du Trésor des gouvernements canadiens, les dépôts à terme et à demande, les effets de commerce incluant les acceptations bancaires et le papier commercial adossé à des actifs parrainé par une banque à charte canadienne, les certificats de placement et titres équivalents émis par des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des banques à charte ou caisses populaires.

Les titres à court terme devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le DBRS ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises. Si le Fonds décide dans le futur d'utiliser des instruments dérivés, il pourra utiliser ces instruments à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. Ainsi, le Fonds pourra utiliser ces instruments pour se protéger contre certains risques de placement, tels que les fluctuations des cours des monnaies et des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers. Il pourra également investir dans ces instruments à d'autres fins, par exemple afin de participer à différents marchés financiers ou pour faciliter les opérations de portefeuille ou en réduire les coûts. Il utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Gestion FÉRIQUE veillera à ce que les gestionnaires de portefeuille du Fonds soient inscrits à titre de gestionnaires de portefeuille en dérivés lorsque le Fonds prévoit d'utiliser, dans le court terme, des instruments dérivés pour la première fois. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements. Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré détenait 17,78 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Actions et le Portefeuille FÉRIQUE Croissance en détenait 11,27 %.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne au risque et qui désirent investir à long terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de base de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux titres de participation.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net tous les trimestres, à la fin de mars, juin, septembre et décembre. Le Fonds distribue son revenu net du dernier trimestre et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulatif d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	10,76 \$	33,93 \$	59,47 \$	135,37 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Actions américaines
Date de création	Série A: 20 octobre 1995
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Américain vise à maximiser le rendement à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de toutes classes et catégories sur le marché américain.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds est géré par deux gestionnaires de portefeuille qui ont des styles de gestion différents, soit River Road Asset Management LLC (River Road) qui gère environ 35 % du portefeuille et Integra Capital Limited (Integra Capital)* qui gère environ 65 % du portefeuille (tous les pourcentages présentés dans les stratégies de placement sont exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds).

Cette répartition pourra varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des participants dans le Fonds.

Approximativement 85 % ou plus de l'actif net du Fonds sera investi dans des actions étrangères.

Le gestionnaire de portefeuille, River Road, utilise une stratégie par laquelle il investit dans des titres de sociétés de toute capitalisation boursière qui génèrent des revenus. Le gestionnaire de portefeuille utilise une approche dite « valeur » et un processus de sélection « ascendant » qui visent à identifier des sociétés qui versent des dividendes élevés et croissants, qui présentent un bon bilan financier, qui sont transigées sous leur valeur absolue telle qu'évaluée par le gestionnaire de portefeuille, qui ont un modèle d'affaires intéressant et dont les dirigeants cherchent à maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le gestionnaire de portefeuille, Integra Capital, utilise une stratégie de gestion diversifiée basée sur la sélection de titres de qualité qui sont temporairement en défaveur dans les marchés. La stratégie est entièrement basée sur la sélection de titres. Le positionnement sectoriel et par industrie est le résultat de cette approche ainsi que du processus de gestion de risque de placement.

Les sommes d'argent sont principalement investies et réinvesties dans toutes les classes et catégories d'actions ordinaires de corporations américaines inscrites à une bourse et pourraient être investies en obligations convertibles, en actions privilégiées en droits, en fiducies de revenu, fonds négociés en bourse, en bons de souscription et en certificats d'actions étrangères.

Une corporation américaine se définit généralement comme une compagnie pouvant être incluse dans un indice de référence sur le marché américain, avoir son siège social ou sa principale place d'affaires aux États-Unis ou être négociée principalement sur une bourse ou un marché américain.

Les gestionnaires de portefeuille peuvent aussi investir jusqu'à 10 % dans des titres à court terme.

Les titres à court terme autorisés sont les espèces, les bons du Trésor des gouvernements canadiens, les dépôts à terme et à demande, les effets de commerce incluant les acceptations bancaires et le papier commercial adossé à des actifs parrainé par une banque à charte canadienne, les certificats de placement et titres équivalents émis par des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des banques à charte ou caisses populaires.

Les titres à court terme devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le DBRS ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises. Si le Fonds décide dans le futur d'utiliser des instruments dérivés, il pourra utiliser ces instruments à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. Ainsi, le Fonds pourra utiliser ces instruments pour se protéger contre certains risques de placement, tels que les fluctuations des cours des monnaies et des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers. Il pourra également investir dans ces instruments à d'autres fins, par exemple afin de participer à différents marchés financiers ou pour faciliter les opérations de portefeuille ou en réduire les coûts. Il utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Gestion FÉRIQUE veillera à ce que les gestionnaires de portefeuille du Fonds soient inscrits à titre de gestionnaires de portefeuille en dérivés lorsque le Fonds prévoit d'utiliser, dans le court terme, des instruments dérivés pour la première fois. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré détenait 32,12 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Américain et le Portefeuille FÉRIQUE Croissance en détenait 13,62 %.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne au risque et qui désirent investir à long terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de base de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux titres de participation américains.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de

* Avec le sous-gestionnaire de portefeuille Columbia Management Investment Advisers LLC

vosre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	11,79 \$	37,16 \$	65,13 \$	148,26 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Actions européennes
Date de création	Série A : 23 juin 2003
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Europe vise à maximiser le rendement à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de toutes classes et catégories sur le marché européen.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille, Gestion d'actifs Lazard (Canada) inc., utilise une stratégie diversifiée basée sur le choix de titres. Il choisit des sociétés qui présentent un rendement sur capital élevé soutenable à long terme ou qui s'améliore, combiné à une évaluation intéressante relativement aux titres d'autres sociétés. La plupart des placements sont faits dans des sociétés ayant une capitalisation grande ou moyenne, et occasionnellement dans des titres de petite capitalisation.

Approximativement 90 % ou plus de l'actif net du Fonds sera investi dans des actions étrangères.

Les sommes d'argent sont principalement investies et réinvesties dans toutes les classes et catégories d'actions ordinaires de corporations européennes inscrites à une bourse et pourraient être investies en obligations convertibles, en actions privilégiées, en droits, en fiducie de revenu, en fonds négociés en bourse, en bons de souscription et en certificats d'actions étrangères.

Une corporation européenne se définit généralement comme une compagnie pouvant être incluse dans un indice de référence sur le marché européen, avoir son siège social ou sa principale place d'affaires en Europe ou être transigée principalement sur une bourse ou un marché européen. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir occasionnellement dans les pays émergents d'Europe.

Le gestionnaire de portefeuille peut aussi investir jusqu'à 10 % de l'actif net du Fonds dans des titres à court terme.

Les titres à court terme autorisés sont les espèces, les bons du Trésor des gouvernements canadiens, les dépôts à terme et à demande, les effets de commerce incluant les acceptations bancaires et le papier commercial adossé à des actifs parrainés par une banque à charte canadienne, les certificats de placement et titres équivalents émis par des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des banques à charte ou caisses populaires.

Les titres à court terme devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le DBRS ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises. Si le Fonds décide dans le futur d'utiliser des instruments dérivés, il pourra utiliser ces instruments à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. Ainsi, le Fonds pourra utiliser ces instruments pour se protéger contre certains risques de placement, tels que les fluctuations des cours des monnaies et des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers. Il pourra également investir dans ces instruments à d'autres fins, par exemple afin de participer à différents marchés financiers ou pour faciliter les opérations de portefeuille ou en réduire les coûts. Il utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la

réglementation sur les valeurs mobilières. Gestion FÉRIQUE veillera à ce que le gestionnaire de portefeuille du Fonds soit inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés lorsque le Fonds prévoit d'utiliser, dans le court terme, des instruments dérivés pour la première fois. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré détenait 38,85 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Europe et le Portefeuille FÉRIQUE Croissance détenait 18,23 % de parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Europe.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne au risque et qui désirent investir à long terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux titres de participation internationaux.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	12,81 \$	40,39 \$	70,80 \$	161,15 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique «Frais» à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Actions d'Asie-pacifique
Date de création	Série A : 23 juin 2003
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Asie vise à maximiser le rendement à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de toutes classes et catégories sur le marché asiatique.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille, Gestion d'actifs Nomura U.S.A. inc., utilise un processus d'investissement qui combine le choix des pays et secteurs avec la sélection des titres. Le but est d'investir dans des compagnies sous-évaluées, mais qui possèdent de bons fondements financiers. Il considère aussi d'autres facteurs qu'il juge pouvoir avoir un impact positif sur le prix de la compagnie. La plupart des placements sont dans des compagnies ayant une capitalisation grande ou moyenne, et occasionnellement dans de petites capitalisations. La majorité des compagnies du portefeuille seront situées dans des pays dits développés et une partie du portefeuille sera investie dans des compagnies situées dans des pays en développement (appelés aussi pays émergents).

Approximativement 90 % ou plus de l'actif net du Fonds sera investi dans des actions étrangères.

Les sommes d'argent sont principalement investies et réinvesties dans toutes les classes et catégories d'actions ordinaires de corporations asiatiques inscrites à une bourse et pourraient être investies en obligations convertibles, en actions privilégiées, en droits, en fiducie de revenu, en fonds communs de placement, en fonds négociés en bourse, en bons de souscription et en certificats d'actions étrangères.

Une corporation asiatique se définit généralement comme une compagnie pouvant être incluse dans un indice de référence sur le marché asiatique, avoir son siège social ou sa principale place d'affaires en Asie ou être transgée principalement sur une bourse ou un marché asiatique.

Le gestionnaire de portefeuille peut aussi investir jusqu'à 10 % de l'actif net du Fonds dans des titres à court terme. Les titres à court terme autorisés sont les espèces, les bons du Trésor des gouvernements canadiens, les dépôts à terme et à demande, les effets de commerce incluant les acceptations bancaires et le papier commercial adossé à des actifs parrainés par une banque à charte canadienne, les certificats de placement et titres équivalents émis par des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des banques à charte ou caisses populaires.

Les titres à court terme devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le DBRS ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises. Si le Fonds décide dans le futur d'utiliser des instruments dérivés, il pourra utiliser ces instruments à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. Ainsi, le Fonds pourra utiliser ces instruments pour se protéger contre certains risques de placement, tels que les fluctuations des cours des monnaies et des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers. Il pourra également investir dans ces instruments à d'autres fins, par exemple afin de participer à différents marchés financiers ou pour faciliter les opérations de portefeuille ou en réduire les coûts. Il utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles

avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Gestion FÉRIQUE veillera à ce que le gestionnaire de portefeuille du Fonds soit inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés lorsque le Fonds prévoit d'utiliser, dans le court terme, des instruments dérivés pour la première fois. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, le Portefeuille FÉRIQUE Équilibré détenait 29,31 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Asie et le Portefeuille FÉRIQUE Croissance détenait 18,69 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Asie.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne à élevée au risque et qui désirent investir à long terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux titres de participation internationaux.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Veuillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

**Frais du Fonds assumés indirectement
par les épargnants**

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	12,81 \$	40,39 \$	70,80 \$	161,15 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique «Frais» à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Actions de marchés émergents
Date de création	Série A : 20 octobre 2016
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents vise à maximiser le rendement à long terme par l'appréciation du capital en investissant directement dans des titres de participations situés principalement dans des pays émergents ou dans des titres d'un ou plusieurs OPC ayant comme objectif d'investir principalement dans des pays émergents.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents obtient une exposition aux marchés émergents en investissant jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de participations ou dans des fonds sous-jacents. En date du présent prospectus, le gestionnaire de portefeuille investit la presque totalité de l'actif net du Fonds dans un ou des fonds sous-jacents gérés par des tiers. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Le gestionnaire de portefeuille peut à son gré, afin de maximiser le potentiel d'atteinte des objectifs du Fonds, choisir les fonds sous-jacents, changer la répartition de l'actif entre eux, supprimer un fonds sous-jacent ou en ajouter d'autres et ce, sans préavis aux porteurs de parts. Au moment de choisir un fonds sous-jacent dans lequel investir, le gestionnaire de portefeuille tiendra compte du degré d'exposition aux différents pays émergents que le fonds sous-jacent fournira au portefeuille, de la capitalisation boursière du fonds sous-jacent, du rendement de celui-ci et des frais (le cas échéant) à la charge du portefeuille pouvant être lié au placement. Il n'y aura pas de dédoublement de frais, entre le portefeuille et un fonds sous-jacent.

Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres à court terme. Les titres à court terme autorisés sont les espèces et les unités d'OPC de marché monétaire. L'allocation de l'actif entre les fonds sous-jacents et les titres de participation peut changer à la discrétion du gestionnaire et ce, sans préavis aux porteurs de parts. Cette pondération pourra également varier en fonction des fluctuations des marchés et des transactions des épargnants dans le Fonds.

Les fonds sous-jacents sont gérés par des gestionnaires de portefeuille qui utilisent des stratégies qui leurs sont propres lorsqu'ils sélectionnent des titres. Les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit permettent l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tel que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tel que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises. Si le Fonds décide dans le futur d'utiliser des instruments dérivés, il pourra utiliser ces instruments à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. Ainsi, le Fonds pourra utiliser ces instruments pour se protéger contre certains risques de placement, tels que les fluctuations des cours des monnaies et des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers. Il pourra également investir dans ces instruments à d'autres fins, par exemple afin de participer à différents marchés financiers ou pour faciliter les opérations de portefeuille ou en réduire les coûts. Il utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Gestion FÉRIQUE veillera à ce que le gestionnaire de portefeuille du Fonds soit inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés lorsque le Fonds prévoit d'utiliser, dans le court terme, des instruments dérivés pour la première fois.

Voir la section « *Risque associé aux instruments dérivés* » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actifs investis dans ces opérations. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* » à la page 4.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque lié à la répartition de l'actif
- risque associé au Fonds sous-jacents ;
- risque associé aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux titres à revenu fixe ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la concentration ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « *Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE* ».

Au cours des douze derniers mois, le Fonds a investi jusqu'à 50,14 % de son actif net dans le Fonds des marchés émergents Nord-Ouest NEI, série I, et jusqu'à 50,48 % dans le Fonds des marchés émergents TD, série O. Veuillez vous reporter à la rubrique « *Risque associé à la concentration* » à la page 2 pour obtenir la description de ce risque.

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance élevée au risque et qui désirent investir à long terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux titres de participation internationaux.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « *Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE* ».

Description de l'indice de référence

Gestion FÉRIQUE estime que le niveau de risque du Fonds FÉRIQUE Marchés Émergents est élevé. La méthode utilisée pour déterminer ce niveau de risque est la méthode normalisée basée sur l'écart-type sur les 10 dernières années du Fonds. Puisque le Fonds a un historique de rendement inférieur à 10 ans, le gestionnaire a utilisé le rendement de l'indice de référence du Fonds pour combler l'information sur le rendement passé. L'indice de référence du Fonds utilisé pour établir le niveau de risque du Fonds est l'indice MSCI Marchés Émergents (en dollars canadiens).

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes ; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	15,38 \$	48,47 \$	84,96 \$	193,39 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique « Frais » à la page 11 pour plus de détails.

Détails du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales
Date de création	Série A : 22 décembre 1993
Nature des titres offerts	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité à des régimes enregistrés	Entièrement admissible à titre de placement pour les REÉR, FERR, REÉÉ, RPDB, CRI, FRV, FRVR et CÉLI.

Quels types de placement le Fonds fait-il ?

Objectifs de placement

Le Fonds FÉRIQUE Mondial de Dividendes vise à procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres versant des dividendes, et des actions et des titres de toutes autres classes et catégories de sociétés situées partout dans le monde.

Les objectifs de placement du Fonds ne seront modifiés qu'avec le consentement de la majorité des porteurs de parts du Fonds ayant droit de vote.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille Wellington Management Canada ULC, utilise une approche qui vise à fournir un rendement total à long terme, en investissant dans des entreprises de grande qualité, qui sont sous-évaluées dans des industries qui sont temporairement en défaveur, et sans prendre un niveau de risque plus élevé que la moyenne. Le gestionnaire de portefeuille met l'accent sur l'importance des dividendes, la gestion du capital, et la valeur de la franchise. Du point de vue financier, le gestionnaire de portefeuille cherche à identifier les entreprises avec un ratio d'endettement en dessous de la moyenne par rapport à leur industrie, un rendement sur le capital supérieur à la moyenne et qui s'améliore ainsi qu'une position de leader au niveau des parts de marché. D'un point de vue qualitatif, l'accent est mis sur la force et la profondeur de la direction des entreprises et sur celles qui possèdent un avantage concurrentiel soutenable.

Approximativement 90 % ou plus de l'actif net du Fonds sera investi dans des actions étrangères.

Les sommes d'argent sont principalement investies et réinvesties dans toutes les classes et catégories d'actions ordinaires de corporations étrangères inscrites à une bourse et pourraient être investies en obligations convertibles, en actions privilégiées, en droits, en fiducie de revenu, fonds négociés en bourse, en bons de souscription et en certificats d'actions étrangères.

Le gestionnaire de portefeuille peut aussi investir jusqu'à 10 % de l'actif net du Fonds dans des titres à court terme.

Les titres à court terme autorisés sont les espèces, les bons du Trésor des gouvernements canadiens, les dépôts à terme et à demande, les effets de commerce incluant les acceptations bancaires et le papier commercial adossé à des actifs parrainé par une banque à charte canadienne, les certificats de placement et titres équivalents émis par des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie et des banques à charte ou caisses populaires.

Les titres à court terme devront détenir une cote minimale de R-1 Low, telle qu'elle est définie par le DBRS ou l'équivalent. Les titres du gouvernement canadien, des gouvernements provinciaux, des organismes comportant une garantie quant au capital et aux intérêts de l'un de ces gouvernements et des municipalités ne sont pas assujettis à cette limite qualitative.

La stratégie de placement du Fonds permet l'utilisation d'instruments dérivés standardisés tels que des contrats à terme sur indices boursiers ou obligataires, ou des contrats à terme sur devises. Si le Fonds décide dans le futur d'utiliser des instruments dérivés, il pourra utiliser ces instruments à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture. Ainsi, le Fonds pourra utiliser ces instruments pour se protéger contre certains risques de placement, tels que les fluctuations des cours des monnaies et des taux d'intérêt et la volatilité des marchés boursiers. Il pourra également investir dans ces instruments à d'autres fins, par exemple afin de participer à différents marchés financiers ou pour faciliter les opérations de portefeuille ou en réduire les coûts. Il utilisera les instruments dérivés qui sont compatibles

avec ses objectifs de placement et conformes aux exigences de la réglementation sur les valeurs mobilières. Gestion FÉRIQUE veillera à ce que le gestionnaire de portefeuille du Fonds soit inscrit à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés lorsque le Fonds prévoit d'utiliser, dans le court terme, des instruments dérivés pour la première fois. Voir la section « Risque associé aux instruments dérivés » à la page 3 pour de plus amples renseignements.

Pour améliorer son rendement, le Fonds peut conclure des conventions de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres qui sont compatibles avec son objectif de placement et qui sont autorisées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Fonds n'investira pas plus de 50 % de son actif net dans de telles opérations. À cet égard, il doit recevoir une garantie correspondant à 102 % des éléments d'actif investis dans ces opérations.

Les stratégies de placement peuvent être modifiées sans préavis aux porteurs de parts et sans leur approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds ?

Les risques spécifiques associés à ce Fonds sont les suivants :

- risque général du marché ;
- risque associé aux titres de participation ;
- risque associé aux marchés étrangers ;
- risque de change ;
- risque associé aux gestionnaires de portefeuille ;
- risque associé aux certificats d'actions étrangères ;
- risque associé aux marchés émergents ;
- risque associé aux petites entreprises ;
- risque associé aux fiducies de revenu ;
- risque associés aux fonds négociés en bourse ;
- risque associé aux instruments dérivés ;
- risque associé aux grands investisseurs ;
- risque associé à la liquidité ;
- risque associé aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ;
- risque associé aux questions d'ordre juridique, fiscal et réglementaire ;
- risque lié aux séries ;
- risque lié à la cybersécurité.

Au 29 mai 2018, le Portefeuille FÉRIQUE Pondéré détenait 10,05 % des parts en circulation du Fonds FÉRIQUE Mondial de Dividendes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Qui devrait investir dans ce Fonds ?

En général, ce Fonds s'adresse aux investisseurs ayant une tolérance moyenne au risque et qui désirent investir à long terme. Il peut aussi être utilisé comme élément de base de la partie d'un portefeuille de placement diversifié qui est réservée aux titres de participation mondiaux.

Nous désirons toutefois vous rappeler que le degré de risque que comporte un placement donné dépend en grande partie de votre situation personnelle. Avant de décider si ce Fonds vous convient, vous devriez tenir compte de votre profil d'épargnant, consulter votre représentant et lire la description des risques à la rubrique « Risques généraux en matière de placement associés aux Fonds FÉRIQUE ».

Veillez également vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 16 pour obtenir des détails sur notre façon d'établir la classification du risque que comporte un placement dans le présent Fonds.

Politique en matière de distribution

Le Fonds distribue son revenu net et les gains en capital nets réalisés pour l'année entre le 15 et le 31 décembre de chaque année. Si le revenu net calculé est nul ou négatif, aucune distribution ne sera faite. Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, à leur valeur liquidative courante. Pour les comptes non-enregistrés, les distributions peuvent être faites en espèces si vous nous avisez par écrit avant la distribution.

**Frais du Fonds assumés indirectement
par les épargnants**

Le Fonds acquitte certains frais à même son actif, ce qui revient à dire que les investisseurs du Fonds acquittent indirectement ces frais par le biais de rendements inférieurs. Le tableau ci-dessous a pour but de vous aider à comparer le coût cumulé d'un placement dans le présent Fonds par rapport au coût de placement dans un autre fonds. Cet exemple suppose que (i) vous investissez 1 000 \$ en parts du Fonds pour les périodes indiquées, puis vendez toutes vos parts à la fin de ces périodes; (ii) votre placement obtient un rendement annuel de 5 % et le ratio des frais de gestion est demeuré le même que celui de son dernier exercice pendant 10 ans. Bien que vos coûts réels puissent être supérieurs ou inférieurs, selon les hypothèses précédentes, vos coûts auraient été de :

Période	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables	12,81 \$	40,39 \$	70,80 \$	161,15 \$

Au 31 décembre 2017

Veillez vous reporter à la rubrique «Frais» à la page 11 pour plus de détails.

FONDS DE REVENU

Fonds FÉRIQUE **Revenu Court Terme**

Fonds FÉRIQUE **Obligations**

Fonds FÉRIQUE **Revenu Diversifié**

FONDS D' ACTIONS

Fonds FÉRIQUE **Dividendes**

Fonds FÉRIQUE **Actions**

Fonds FÉRIQUE **Américain**

Fonds FÉRIQUE **Europe**

Fonds FÉRIQUE **Asie**

Fonds FÉRIQUE **Marchés Émergents**

Fonds FÉRIQUE **Mondial de Dividendes**

PORTEFEUILLES CLÉS EN MAIN

Portefeuille FÉRIQUE **Conservateur**

Portefeuille FÉRIQUE **Pondéré**

Portefeuille FÉRIQUE **Équilibré**

Portefeuille FÉRIQUE **Croissance**

Portefeuille FÉRIQUE **Audacieux**



Gestion FÉRIQUE
Place du Canada
1010, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 2N2

ferique.com

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans la notice annuelle, leur aperçu du Fonds, les rapports de la direction sur le rendement des Fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le document du prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais et sur demande un exemplaire de ces documents :

- en communiquant avec le gestionnaire, Gestion FÉRIQUE, au 514 840-9206 (région de Montréal) ou sans frais au 1 888 259-7969 (extérieur de Montréal) ;
- en communiquant avec le placeur principal, Services d'investissement FÉRIQUE, au 514 788-6485 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 291-0337 (extérieur de Montréal) ;
- en visitant le site Web ferique.com.

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procuration et les contrats importants sont également disponibles sur le site Web sedar.com.